

# L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

NOVEMBRE 2021 - 2 EUROS

9 OCTOBRE 1981  
9 OCTOBRE 2021

LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE.  
C'EST LA GUILLOTINE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉE.

"EN PRISON,  
ON NE MEURT PAS :  
ON CRÈVE!"

LETTERE DE CHRISTOPHE KAMBER GOS DE SON PROCÈS EN 2009  
SUR UNE TENTATIVE D'ÉVASION DE LA PRISON DE LANNEMEZAN

LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE, DITS ET ÉCRITS DE PRISON  
CHOISIS PAR L'ENVOLEE DISPONIBLE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES.  
LENVOLEE.NET IN LESEDITIONSDUBOUTDELAVILLE.COM



9 OCTOBRE 1981  
9 OCTOBRE 2021

LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE.  
C'EST LA GUILLOTINE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉE.

"QUE FAUT-IL FAIRE  
POUR QUE  
LES CHOSES CHANGENT  
DANS CET ABATTOIR  
À DÉTENUÉS?"

LETTERE DE ARKANE,  
QUARTIER D'ISOLEMENT DE LA CENTRALE DE SAINT MAUR, JANVIER 2021

LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE, DITS ET ÉCRITS DE PRISON  
CHOISIS PAR L'ENVOLEE DISPONIBLE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES.  
LENVOLEE.NET IN LESEDITIONSDUBOUTDELAVILLE.COM



9 OCTOBRE 1981  
9 OCTOBRE 2021

LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE.  
C'EST LA GUILLOTINE QUI A ÉTÉ SUPPRIMÉE.

"LA GUILLOTINE A DISPARU,  
MAIS LA MORT  
EST TOUJOURS LÀ."

LETTERE DE FRANCO,  
QUARTIER D'ISOLEMENT DE LA MARCHÉ CENTRALE DE SAINT MAUR, AVRIL 2021

LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE, DITS ET ÉCRITS DE PRISON  
CHOISIS PAR L'ENVOLEE DISPONIBLE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES.  
LENVOLEE.NET IN LESEDITIONSDUBOUTDELAVILLE.COM



9 OCTOBRE 1981  
9 OCTOBRE 2021

"ELLE N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE,  
ELLE A JUSTE ÉTÉ  
LA TORTURE  
DANS LES QUARTIERS  
ET LES QUARTIERS"

LETTERE DE  
QUARTIER

LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE, DITS ET ÉCRITS DE PRISON  
CHOISIS PAR L'ENVOLEE DISPONIBLE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS ET LES PRISONNIÈRES.  
LENVOLEE.NET IN LESEDITIONSDUBOUTDELAVILLE.COM



LA PEINE DE MORT N'A PAS ÉTÉ ABOLIE / MATONS VIOLENTS EN PROCÈS  
ANATOMIE DE L'ISOLEMENT / VIOLENCE D'ÉTAT CONTRE LES ÉTRANGÈR·E·S  
TROIS SEMAINES D'ASSISES POUR CINQ NUITS DE RÉVOLTES  
UNE GILET JAUNE CONTRE LA RÉPRESSION



# SOMMAIRE

*L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Le journal publie des lettres, des comptes rendus de procès, et des analyses sur la société et ses lois. Il prolonge le travail mené par des émissions de radio qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire (AP).

Le journal est réalisé par des ex-prisonnier-e-s, des proches de prisonnier-e-s et d'autres encore qui savent que la prison plane au-dessus de nos têtes à tous. Il est primordial de faire exister la parole des prisonnier-e-s qui sont les mieux placés pour décrire leur quotidien, dénoncer leurs conditions de détention, les violences qu'ils et elles subissent et critiquer la prison.

Une parole qui sort de la prison constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses, surtout quand cette parole est collective. Nous sommes convaincu-e-s que les mots inspirent et nourrissent la lutte contre la justice et l'enfermement. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer.

Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. En jouant son rôle de repoussoir social, l'enfermement carcéral produit la peur nécessaire au maintien de cette société. Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Ce journal existe depuis 2001 malgré les censures de l'AP, malgré les poursuites pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements extérieurs et des événements de soutien pour le financer.

*N'hésitez pas à écrire,  
à vous abonner  
et à abonner vos proches :  
pour les prisonniers  
et les prisonnières  
l'abonnement est gratuit.*

## 3 / La majorité ?

5 / « *Lémotion est à son comble* », lettre de Nadia

## 7 / La peine de mort n'a jamais été abolie, des prisonniers troublent la fête d'anniversaire

\* Lettres de 2021 de L'Infâme, Francis, Mounir, Daniel et Kémi

## 15 / Matons violents en procès et familles en colère

\* Homicide à la centrale de Saint-Martin-de-Ré

\* « *On en a marre qu'ils salissent nos défunts* » par Charlotte

## 18 / A l'isolement

\* « *La nécessité d'une mise à jour* », lettre de Libre Flot

\* « *Le QI peut abattre même les plus durs d'entre nous* », lettre de Mickaël

## 25 / Des nouvelles de l'ami Papillon

## 26 / Traque, enfermement, expulsions...

### Violence d'État contre les étranger-e-s

\* « *La pénitentiaire disait...* », lettre de J.

\* « *A chaque avion qui décolle, on panique* », entretien avec S.

\* Refus de test PCR, par La Sellette

\* Une expulsion en quatre-vingts tours du monde, par B.

## 34 / « *On ne se met pas à la place de la personne retenue en Ehpad* », entretien avec Christine R.

## 36 / Lettre d'une Gilet jaune contre la répression, par Nia

## 38 / Notes sur le procès des révoltes provoquées par la mort d'Adama Traoré en 2016

## 42 / Transphobie en prison

\* « *Criminaliser les femmes qui se défendent* », à propos du procès de Jennifer

\* « *Je ne me sens plus en sécurité depuis l'agression que j'ai subie* », lettre de A.

## 44 / Covid ou pas covid, ce qui ne varie pas, c'est le mépris

45 / « *J'ai écouté l'émission, j'ai été très ému* », lettre de Y.

## 46 / Coin lecture



**édito**

## La majorité ? Laquelle ?

La tarte à la crème du populisme pénal est de retour : selon un sondage CSA, 68 % des Français trouvent la justice « laxiste ». Ceux-là n'ont pas dû y goûter de près, selon nous. Après le Beauvau de la sécurité qui a conclu – sans surprise – à la nécessité de simplifier les procédures et de donner des moyens supplémentaires à la police, l'État lance donc les « États généraux de la justice ». Au cœur de cette fumeuse « grande consultation nationale » menée jusqu'en décembre 2021, un questionnaire qui a été envoyé jusqu'en prison (!), comme si toutes les contributions étaient bonnes à prendre pour rassurer cette « majorité » mécontente.

« *La majorité ? Quelle majorité ? Celle qui pensait que la terre était plate ? Celle qui veut rétablir la peine de mort ? Celle qui se fout une plume dans le cul parce que c'est la mode ? Laquelle, exactement ?* », comme disait si bien Jean-Pierre Bacri. Elle a bon dos, « leur majorité » ; parlons plutôt de cette foutue peine de mort et de l'anniversaire de sa prétendue abolition. Comme prévu, Dupond-Moretti a ressorti à l'automne son père spirituel de la naphthaline : à l'Assemblée Badinter commençait pas

trop mal en disant que le « *combat n'est pas terminé* »... sauf qu'il ne visait que quelques « *États fanatisés* » qui continuent de zigouiller officiellement leurs sujets.

Évidemment, la peine de mort ailleurs dans le monde, on est contre ; la guerre aussi, on est contre !

Mais ce que nous crient les prisonniers du fond de leur cellule, c'est autre chose : ils nous disent que la peine de mort, aujourd'hui en France, eh bien c'est la prison ! En 1981, Badinter dénonçait « *la justice qui tue* », les prisonnier-e-s de 2021 se battent encore contre « *la justice qui tue* ». C'est tout l'enjeu de cet anniversaire : cacher ce que les agents de cette institution, du gardien de prison au garde des Sceaux, ne veulent laisser voir à aucun prix.

Le camp réactionnaire qui a le vent en poupe le sait bien, lui. Son dernier chef de file médiatique le dit lui-même : « *En réalité, la peine de mort n'a pas été abolie.* » Plus besoin de réinvestir le terrain glissant du « rétablissement », plus besoin de guillotine puisqu'il y a des armes de service !

S'il y a bien un « *lien indissoluble entre la dictature et la peine de mort* » – *dixit Robert* –, qu'en est-il du lien indissoluble entre l'État – sous quelque forme qu'il se présente – et la violence systémique de ses agents en armes ? Entre l'État et la torture blanche soigneusement invisibilisée dans ses prisons ?

Toutes les prisons sont des couloirs de la mort ! Nous avons tenté de faire vivre cette vérité avec la sortie d'un livre, des discussions publiques, des affiches sur les murs...

Au même moment, le budget pénitentiaire 2022 était examiné à l'Assemblée nationale et, toujours sans surprise, « *l'extension du parc immobilier pénitentiaire* » concentre l'immense majorité de ces fonds publics. L'autre gros poste de dépense, c'est la sécurisation des prisons. À croire que les conclusions des États généraux de la justice ont déjà été tirées : c'est la poursuite du programme pénal amorcé à la fin des années 1970, avec toujours plus d'enfermement préventif, plus de délits mineurs poursuivis et des peines qui s'allongent. Ce budget s'inscrit tout simplement dans la continuité d'une politique de surenfermement de la population : 49 000 prisonniers en 2001, 70 000 en 2020, 80 000 à l'horizon 2027 – sans aucun lien avec une quelconque évolution de la démographie ou de la « délinquance ». Le lien, c'est du côté de l'appauvrissement du plus grand nombre qu'il faut le chercher, tandis qu'une frange non négligeable de la grande bourgeoisie en profite en assumant de plus en plus ouvertement l'option fasciste.

« *Il faut s'opposer au passe sanitaire qui nous habitue un peu plus au contrôle de nos déplacements* », tentent de crier des manifestant-e-s. C'est vrai... mais nous nous sommes bien habitués aux tentes d'exilés lacérées par des fonctionnaires de police ; nous nous sommes habitués à laisser crever des gens trente ans en prison ; nous nous sommes habitués à voir dissoudre des associations « islamistes », « gauchistes », « islamogauchistes »... Nous nous sommes habitués à ce qu'on bâtit des murs pour éloigner les usagers de drogues ; nous nous sommes habitués à ce que les mots changent de sens et qu'« *antifa* » veuille dire fasciste dans la bouche des éditorialistes de garde ; à entendre un ministre des migrations préférer que les « *murs des camps protègent les migrants* »...

Nous nous sommes habitués ? Qui ça, « nous » ? La « majorité » ? Ça reste à voir ! Des collectifs s'organisent ici et là contre les constructions de prisons à venir, des prisonniers et des prisonnières continuent de se battre à l'intérieur ; des Gilets jaunes mutilés, des proches, tués au mitard ou dans la rue par la police s'organisent pour combattre la violence de l'État !

Et ça fait tout de même du monde !



---

*Salut l'amie !*

Diane a longtemps participé au journal et aux émissions de *L'Envolée*. Elle a été de tous les combats contre ce monde qui enferme, qui exploite, qui domine.

Ce mois d'octobre, Diane est morte.

L'équipe de *L'Envolée* lui dédie ce numéro.

Une chaleureuse pensée à ses proches et à ses camarades.

Force, courage et détermination, y aura jamais d'arrangement !

# « L'émotion est à son comble »



*Après plus de dix-huit ans de placard, Nadia a enfin obtenu une première perm qu'elle a passée avec ses trois fils dans la ville de Marseille. Dans la lettre qui suit, écrite depuis Fresnes où elle a été transférée pour son passage au centre national d'évaluation (CNE), elle raconte ce moment poignant et souligne l'absurdité des discours officiels sur la réinsertion.*

**Centre pénitentiaire de Fresnes,  
le 11 octobre 2021**

Bonjour,

J'ai reçu votre lettre aujourd'hui, je vous en remercie beaucoup, c'est très gentil de votre part.

[...] Évidemment, quand j'ai passé ma [première] journée [de permission] sur Marseille, croyez-moi que ça a été un choc total. Je devais sortir deux jours, puis la juge et la SPIP de Marseille m'ont donné qu'une journée, de 9 heures à 19 heures.

Alors « bonjour », cette journée ! Ma journée sur Marseille : déjà je suis prévenue par le gradé que je ne re-rentre de permission avec rien. Juste deux paquets de cigarettes. Super, il est gentil ; moi, je ne fume pas, donc pas de cigarettes.

Je suis partie au greffe, j'ai signé ma journée puis on m'a accompagnée à la porte où S., mon fils aîné de 29 ans, m'attendait. La SPIP, pour mon passage de demande de permission, lui avait fait faire et rectifier au moins dix lettres différentes, pour que ça soit tourné comme elle le voulait, imaginez un peu.

Alors, me voilà à la sortie, à la porte où les personnes attendent pour entrer en parloir. C'est un samedi. Il y a beaucoup de monde, et mon fils attendait avec sa

compagne devant l'entrée. Quand ils ont ouvert la porte : le choc de mon grand qui m'a prise dans ses bras avec un gros câlin et, bien sûr, l'émotion a pris le dessus. Il sait trouver les mots, puis me présente sa compagne que je ne connaissais pas. Et j'ai mes deux autres fils qui attendent sur le parking où j'arrive : M., mon fils de 26 ans, et G., qui a eu 20 ans cet été. Lui, ça fait dix-huit ans qu'il vit avec sa maman en détention. Alors, oui, l'émotion est à son comble. Mes tout-petits sont devenus de grands gaillards, j'ose même pas vous dire le choc avec mes trois garçons. Nous décidons d'aller boire un café au rond-point de Castellane. Nous prenons le temps d'échanger sur de nombreux sujets. Oui, ce n'est pas facile du tout pour moi mais je fais avec. Puis nous avons fait le marché juste tout au long, chacun d'entre eux me demande ce que je désire. Ma belle-fille m'achète une robe ; mon fils M., une chaîne avec un cœur ; G., un bracelet ; et le grand, un autre bracelet. Et j'ai ma montre Guess sur moi qui n'a plus de pile, alors S. s'est renseigné pour me mettre une pile à ma montre qui s'est remise à fonctionner.

On a marché à travers Marseille jusqu'au Vieux-Port. Midi était déjà là et mes enfants m'ont demandé ce que je voulais manger. Je n'ai fait que leur répondre

**« L'enfer s'est invité dans ma vie il y a plus de dix-huit ans, et j'espère que tout se passera bien pour que je puisse enfin en sortir »**

que je ne savais pas. Alors S. s'est arrêté sur le Vieux-Port dans un restaurant où il y avait de tout, donc ça m'a laissé le choix de prendre une bonne viande que je consomme entre bleue et saignante. C'est ce que j'ai eu puis il y avait une demi-bouteille d'eau pétillante de Corse, ça m'a rappelé tous mes voyages et mon domicile là-bas (eh oui, ma mère est Corse).

Puis nous avons repris les véhicules et nous sommes allés vers la plage du David, le parking devant les plages qui bordent la mer en allant vers la Pointe rouge. Là nous avons encore beaucoup marché au bord de l'eau, puis G., le plus courageux, s'est baigné mais l'eau est assez sale là-bas. Et nous nous sommes arrêtés à un débit de boissons-glacier. Nous avons consommé autre chose que du café ! Mon fils S. me dit : « *[En prison], tu ne bois que de l'eau et du café ???* » Là, j'ai pris deux boules de glace et un coca, et eux des choses que je ne connaissais pas, vous imaginez un peu. Plus je voyais l'heure de rentrer arriver, plus la boule au ventre me prenait. Je peux pas vous dire combien c'est dur. J'ai appelé ma fille de 28 ans qui est sur Montpellier et celle de 17 ans et demi qui elles aussi auraient aimé être là. Mais ça sera pour une autre permission.

Voilà, nous nous sommes rapprochés des Baumettes, et un peu plus haut il y a un petit coin avec des bancs et des gens qui jouaient aux boules de pétanque. Nous avons continué à parler de tout puis nous avons évoqué la date de la prochaine permission. Depuis j'ai été transférée le 16 septembre 2021 alors que cette permission était prévue pour le 18 et 19 septembre. Donc, quand je rentre, je redépose une permission.

L'enfer s'est invité dans ma vie il y a plus de dix-huit ans, et j'espère que tout se passera bien pour que je puisse enfin en sortir. Vous savez à quoi ressemble une prison après toutes ces années ? À des salles de torture entre quatre murs. Torture morale, physique et psychologique. Ils sont pas là pour nous aider à nous

réinsérer mais pour nous détruire. Les personnes qui ont une tête, ils n'aiment pas, elles prennent plus que tout le monde, je vous le dis.

Et puis, ce prof qui s'est suicidé\*, j'y crois pas. J'étais au quartier disciplinaire avec une tentative de suicide au cachot, et le dimanche matin, l'officier vient me voir et me dit : « *J'ai eu peur quand je suis arrivé et qu'on m'a dit qu'il y avait un suicide, j'ai eu peur que ce soit vous.* » Avec tous ceux que j'ai vus partir : paix à leurs âmes à tous.

Mille bisous à tout le monde, les vaillants de la chaîne *L'Envo*. Je ne peux pas écouter la radio depuis mon départ au CNE.

Nadia



\* Nadia parle de la mort de Luc Viviani, un professeur incarcéré pour une histoire de pneus crevés qui s'est donné la mort le 2 août 2021 aux Baumettes. Depuis, sa famille manifeste chaque mois devant l'établissement : « *Avant le suicide de mon fils, je n'avais aucune idée précise sur la prison. Aujourd'hui, je sais qu'on y fait preuve d'indifférence et de déshumanisation* », a déclaré son père. La famille a porté plainte contre l'administration pénitentiaire pour « homicide involontaire » et « non-assistance à personne en danger ». Ce serait la moindre des choses que l'AP soit sommée de répondre à de telles charges chaque fois qu'un prisonnier se suicide.

# LA PEINE DE MORT N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE

DITS ET ÉCRITS DE PRISON CHOISIS PAR L'ENVOLEE



*Depuis 1981,  
des prisonniers  
et des prisonnières  
troublent la fête.*

**L'ENVOLEE**

*Les éditions du bout de la ville*

## **DES PRISONNIERS ET DES PRISONNIÈRES TROUBLENT LA FÊTE D'ANNIVERSAIRE : LETTRES DE 2021**

*Le 9 octobre 1981, l'État français a pris de grands airs de modernité humaniste en abolissant la peine de mort. Depuis, des prisonniers et des prisonnières prennent la parole pour dénoncer cette mascarade : des dizaines de personnes meurent chaque année derrière les murs dans l'indifférence générale. Pour en finir avec les mythes de l'abolition de la peine de mort, du laxisme de la justice et du prétendu confort quatre étoiles des prisons modernes, il faut entendre les paroles interdites, d'une lucidité impitoyable, de prisonniers et de prisonnières qui remettent en cause les bases mêmes d'un ordre social fondé sur l'enfermement. Ce livre, sorti en septembre 2021, est une contribution au nécessaire combat contre les formes actuelles de la peine de mort. Il réunit des lettres reçues au journal depuis sa création en 2001. Nous en reproduisons ici quelques-unes qui n'avaient pas encore été publiées. Leur constat est implacable : si la guillotine a été supprimée, la peine de mort n'a pas été abolie.*

*Le livre est envoyé gratuitement à tous les prisonniers et à toutes les prisonnières qui en font la demande à L'Envolée ou aux éditions du Bout de la ville.*



LA PEINE DE MORT  
N'A JAMAIS  
ÉTÉ ABOLIE

« *On meurt, nous détenu·e·s isolé·e·s,  
de mort lente, et parfois même brutale* »

Quartier d'isolement de Valence,  
14 juin 2021

J'ai pris à la base huit ans de prison... À la base ! Mais l'Administration pénitentiaire et ses bourreaux ont fait leur office ! Très rapidement, l'AP m'a envoyé dans ces cimetières à ciel ouvert que l'on appelle isolement ! Ces lieux où les viles canailles, tout comme les voyous certifiés bonhommes, perdent peu à peu la tête, la santé et trop souvent même la vie par des suicides inexplicables, que j'estime être des assassinats ! Ce, tout simplement, pour avoir refusé de se faire avaler par une machine bien huilée que l'on nomme administration pénitentiaire !

Alors, comment pouvoir espérer s'en sortir, avec une vraie volonté sincère pour se « ranger des voitures », quand on est envoyés dans ces bas-fonds de la prison que sont les quartiers d'isolement (QI) ? Surtout quand on vit et subit l'inacceptable ? Qu'est-ce que l'inacceptable, me demanderez-vous ? L'inacceptable, c'est quand tu subis de la part de tes bourreaux des tentatives d'assassinat, car ils ont essayé par trois fois de me tuer véritablement. Par trois fois, ils n'y sont pas parvenus, mais j'y ai « laissé des plumes » : AVC, paralysie, membres cassés, etc. Ou encore, quand ces mêmes bourreaux te privent des choses basiques, comme le droit d'écrire vers l'extérieur, de lire, d'être soigné par un médecin. Ou encore te privent d'eau froide quand il y a la canicule, te privent de tes repas, arrachent le peu de choses qui te connectent avec l'extérieur et/ou ta vie passée et/ou future, comme les courriers de tes proches, les photos de tes frères et sœurs, etc. Ou encore portent plainte contre toi, pour rallonger ta peine, et comme beaucoup sont des mange-pierres, demandent des milliers d'euros de dommages et intérêts quand des mecs comme moi, à force de se faire rabaisser, insulter, frapper, etc., on décide de dire stop, de se rebeller et de se dire : « Moi, je tends pas l'autre joue ! » Mais tout ça a un prix ! Le prix de la honte ! Le prix que j'ai payé de ces années d'isolement. [...] Trente ans ! Et sur ces trente ans, je ne sais pas combien j'en aurai fait au QI. Ces répercussions sont souvent des privations sensorielles d'un autre temps, abjectes, des pressions psychologiques terribles et constantes, et très souvent physiques-psychologiques, telles que te mettre de longs moments tout nu au cachot ! Tu perds ainsi, dans cette configuration-là, en étant dépouillé de tes vêtements, ce qui fait en partie de toi un être humain civilisé, et tu te sens avili, d'une façon qu'il me serait impossible de vous décrire tellement je n'ai pas les mots pour exprimer ma peine, ma haine et mon dégoût.

Imaginez qu'à ma place, ce soit vous, vous qui lisez ces lignes, qui subissiez une telle chose ! Imaginez huit, dix personnes, parce qu'ils sont huit, dix, alors physiquement plus fortes que vous, qui vous dépouillent *manu militari* dans une violence inouïe de vos vêtements, de tous vos vêtements, et vous laissent ainsi, des jours entiers, dans une cellule de cachot ! Quels sentiments alors ressentiriez-vous, surtout sachant que, même si ça s'est passé réellement, vous n'avez aucun moyen de vous faire justice légalement, pour faire condamner ces gens qui agissent telles des petites frappes de bas étage ?

Et que ressentiriez-vous si à un moment tout est fait pour vous priver, des années durant, de vos proches, donc, par effet boule de neige, de visites, et par ce même effet boule de neige, de courriers, et de ce fait aussi, de soutien tant financier que vestimentaire, entre autres choses ? Que dire aussi, si à ma place, c'était vous qu'on prenait au saut du lit pour vous envoyer en psychiatrie même si vous n'avez pas de problèmes de ce côté-ci, à vous qu'on piquait le cul avec des produits dont les noms bizarres ne vous diront probablement rien, mais qui auraient pour effet de vous faire oublier même le visage de vos proches, que vous n'avez même pas conscience d'être en vie, à un point tel que vous pissiez et chiez sur vous comme si c'était chose normale, et vous n'avez alors même pas l'envie, et encore moins le cerveau en vie, pour vous dire : « Il faut que je me nettoie » ? Que dire encore, si c'était à vous, Madame, Monsieur – si vous avez la force de vous relever et de vous remettre de tout cela –, qu'on ne donne aucun « outil » pour envisager une réinsertion ? Sans de tels « outils » en QI, comment faire pour avoir un jour une perm ? Une condi ? Comment ne pas sombrer ? [...]

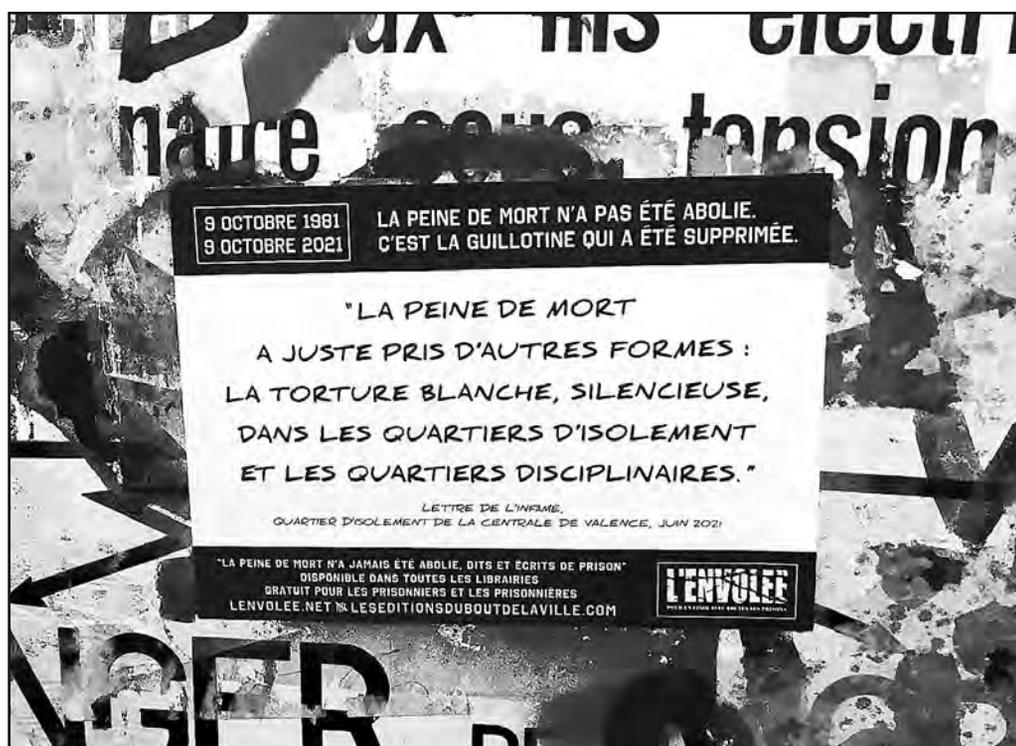
Mais ça va faire quarante ans le 9 octobre 2021 que la peine de mort a été soi-disant abolie ! Quelle blague amère ! En toute honnêteté, elle n'a jamais été abolie ! Elle a juste pris d'autres formes, d'autres noms ! Une forme dans sa plus dure réalité : la « torture blanche », silencieuse. Deux principaux noms : quartiers d'isolement et quartiers disciplinaires, pour leurs formes les plus dures, et les plus violentes ! On meurt, nous détenu-e-s isolé-e-s, de mort lente, et parfois même brutale, dans les QI, sachez-le, et s'il vous plaît, insurgez-vous-en, levez-vous, poing tendu, pour dire stop ! Je veux pas faire dans la pleurnicherie ni dans le mélo, mais sachez que tout ce que j'ai écrit ici, je l'ai subi de plein fouet, personnellement ! C'est une réalité. Je suis tombé en prison en 2000, j'avais alors 17 ans et demi ! J'aurais dû en sortir, max – si j'avais fait ma peine « plein pot » sans RPS ni rien – en 2008 ! On est en 2021, et je suis encore dedans ! Et ma date de libération actuelle est 2030 ! La faute à qui ? À moi ? Non ! Comment une telle chose a-t-elle pu se produire ? La faute à mes geôliers et aux prévôts ! Mes plus belles années parties en fumée à cause de gens mauvais ! [...]

Quoi qu'il en soit, moi, bien qu'ayant subi l'indicible, je suis encore là sur le front ! Et fais et ferai toujours face et front, la tête haute, à mes bourreaux ! De manière pacifique en premier lieu et, s'il faut protéger ma vie, par tout moyen légal et/ou illégal, afin de survivre et de ne pas mourir de leurs mains ! Pour terminer, bien que j'aie perdu bien des gens de ma famille – car la prison a détruit mes liens familiaux –, bien que j'aie physiquement, en vingt et un ans de cabane, sacrément morflé, que tout le monde sache que je suis encore bel et bien présent, encore debout, et ne laisserai jamais, oh non jamais, rien ni personne me tuer, me rabaisser au rang de « chose », ni faire de moi une marionnette de l'AP !

Y a pas d'arrangements, et y en aura jamais ! Courage à vous, toutes les lionnes incarcérées, les loups incarcérés, les p'tits gremlins incarcérés, et à toutes celles et ceux enfermés partout ailleurs où on enferme en France – genre CRA et compagnie – qui ne se laissent pas marcher sur la tête par ce système meurtrier et assassin, destructeur et déshumanisant. Force, courage et détermination à vous toutes et tous ! Je suis rien ni personne ! Car, en prison, on est tous et toutes des détenu-e-s anonymes parmi les anonymes.

Au fait... moi, c'est l'Infâme, juste pour info, pour celles et ceux qui me connaissent ! Un anonyme parmi tant d'autres. Et je veux survivre à la prison, pour vivre enfin, en toute liberté... un jour.

L'Infâme





LA PEINE DE MORT  
N'A JAMAIS  
ÉTÉ ABOLIE

*« Franchement,  
il y a des jours  
où je me dis  
qu'un bon coup  
de guillotine  
serait libérateur  
pour moi »*

Quartier d'isolement de Saint-Maur,  
avril 2021

Chers lecteurs,

Devrions-nous nous réjouir des quarante ans qui nous séparent de quand on entendait au matin le bruit sourd du métal tombant sur le cou d'un homme ? Ce même homme qui avait pu, quelques minutes avant, comble de cynisme, avoir une cigarette et un verre de whisky ? Comme si sa pauvre clope et ce verre allaient annuler toute pensée de ce qui l'attendait !

Mais pourrions-nous dire que la peine de mort a été abolie ? Ou simplement remplacée par des peines de prison, qui à quelques égards prêtent une sanction égale, voire plus dure !

Moi, Francis, j'ai été engeôlé à 16 ans et aujourd'hui j'en ai 37. Vingt et un ans de détention effectués, et à ce jour libérable en 2060, donc dans trente-neuf ans. Et j'ai encore un jugement qui m'attend en cour d'assises où on va minimum me coller dix ans. Précision : pour avoir retenu deux surveillants en otage, sans violence, sans un seul coup porté ni même une insulte. Simplement retenus contre leur gré dans ma cellule, avec à boire, à manger, à fumer, la télé... En quelque sorte, ils ont été détenus pendant cinq heures !

Réponse de la justice à mon égard pour six prises d'otage pour m'insurger du traitement des longues peines et des détenus que l'on éloigne de leurs familles ? La réponse a été cinq condamnations. Première : dix ans ; deuxième : dix ans ; troisième : treize ans ; quatrième : douze ans ; cinquième : quatorze ans ! Et la sixième ? À ce jour, cinquante-neuf années de prison pour des faits où aucun coup n'est porté, aucun acte inhumain n'est commis. Pour ceux qui me connaissent, un psy que j'ai retenu en otage, le docteur Cyril Canetti, se bat et témoigne à chacune de mes actions pour dénoncer la machine à fabriquer des bombes humaines que sont les quartiers d'isolement ! Alors franchement, il y a des jours où je me dis qu'un bon coup de guillotine serait libérateur pour moi. Rappelez-vous, à l'époque, des prisonniers de Clairvaux avaient écrit un magnifique – et désolant pour l'État – article pour demander à M. le garde des Sceaux la peine de mort pour eux, car ils étaient condamnés à passer leur vie derrière les barreaux. N'est-ce pas plus barbare de laisser des êtres humains enfermés dans 9 m<sup>2</sup> pendant trente, quarante, cinquante ans ? [...]

Pour moi et pour vous, je vous le dis, le système ultrarépressif qui est mis en place depuis l'élection du président Macron est dangereux pour la société. Moi, encore, je reste accroché à la vie et je me bats pour ne pas devenir ce détenu rempli de haine et de remords face à cette guillotine virtuelle qu'est le traitement des détenus dans les QI de France ! Réveillez-vous, chers lecteurs, demain dans nos rues vous allez avoir des hommes qui ont subi la torture psychologique, la privation de toute forme de sociabilité, de toute forme de bienveillance ! Et sans même s'en rendre compte, ces pauvres hommes et femmes vont sortir et avoir une sévère envie de se venger de ce que l'on a fait à ces êtres humains.

Comment ? Sur les plateaux télé, on entend qu'en France la prison à vie n'existe pas ? Qu'on ne fait pas sa peine entièrement, qu'on est quasi bien en prison ? J'en suis la preuve, le fruit même. J'ai été emprisonné à seize ans, c'est la prison qui m'a élevé, qui m'a éduqué. Le résultat ? Quarante-six ans de prison, alors que j'étais entré pour effectuer quatre ans et demi. Et je ne suis

pas une exception ! Beaucoup de jeunes détenus condamnés à de petites peines finissent par passer vingt, trente ans en prison. Alors oui, c'est bien d'avoir évolué et fait des efforts pour essayer d'améliorer les conditions de détention. Mais sachez qu'à ce jour il existe des prisons où on laisse moisir des hommes dans 9 m<sup>2</sup>, où on menotte des détenus à l'intérieur d'une prison. Ça fait deux ans que je passe

mes mains à travers une ouverture de cinquante centimètres pour que l'on me passe une paire de menottes avant même d'ouvrir la porte, et que l'on me sert les repas à travers ce même trou.

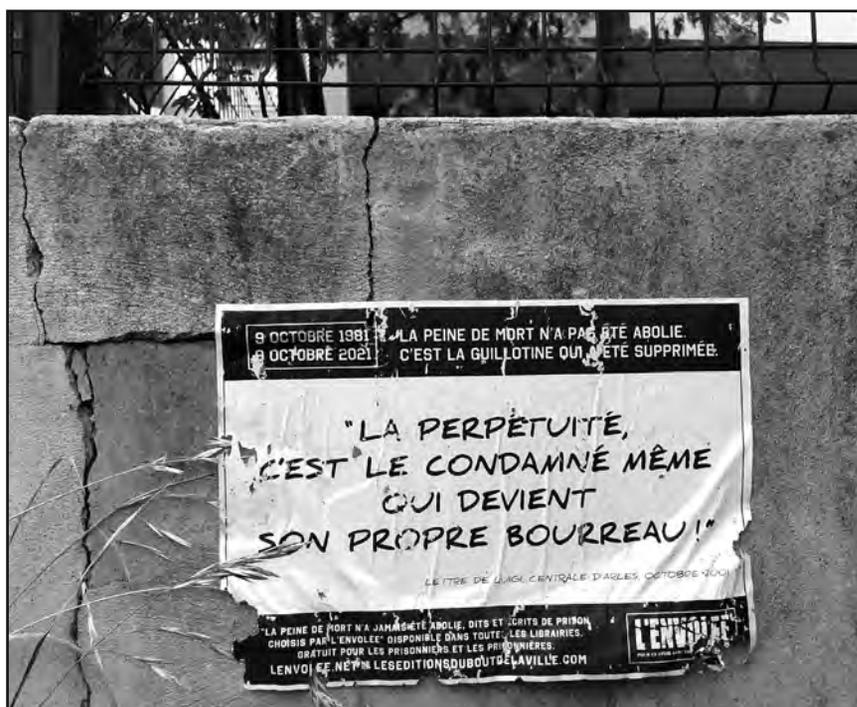
Alors, quand le ministre de la Justice va-t-il entendre que l'hyper-répression ne fait qu'attiser la colère, la haine ? Et cela amène les agressions de personnel, les suicides, les détenus qui se tuent à petit feu en avalant chaque jour des doses de médicaments. Quand est-ce que M. Moretti va se dire que garder des détenus au QI en cellule vingt-trois heures par jour, ça ne sert à rien et ne fait que fabriquer les futurs tueurs, terroristes, etc. ? Alors qu'on est en 2021 !

Moi qui ai passé deux décennies en prison, je vous le dis, il y a encore dix ans, les conditions de détention étaient meilleures, plus humaines ! Et il y a dix ans, je n'avais pas de menottes, je ne me faisais pas servir le repas par une trappe comme un animal au zoo ! Et pourtant, j'étais le même. Cela fait deux ans que j'essaie de faire entendre à l'administration pénitentiaire que j'ai besoin d'espoir et d'encouragements. Pas que l'on vienne me dire chaque jour : « Ton passé ! Ton passé ! » Et mon futur ? Et mon présent ? Je voudrais pouvoir faire des choses pour que les directions comprennent que quand on a en face un homme calme et respectueux, on ne réagit pas en lui mettant chaque jour une paire de menottes, car cela ne m'encouragera pas à être constant ! J'ai vraiment changé de vie en deux ans. Malgré cela, je reste un détenu qu'il faut casser, briser, en se disant qu'ainsi il ne recommencera plus. Mais nul besoin de ça ! Mon simple comportement devrait les amener à m'accompagner vers l'espoir qu'être calme, respectueux, ben... ça paie. Non, on considère que je mérite la sanction, en plus de ma peine, d'être traité comme un animal.

Bref, pour terminer cet écrit, je repense à ces hommes qui en 1980 se faisaient réveiller en pleine nuit. On ouvrait leur porte de cellule, on coupait le col de leur chemise, on leur disait : « Ça va aller ! Tiens, fume ta clope, bois un verre et allonge-toi sur cette planche en bois qui sert la Mort ! » Et voilà, quelques minutes plus tard, ils avaient été décapités. Alors, quarante ans après, je rends hommage à ces détenus qui, au petit matin, pas à pas, allaient droit à la guillotine ! Mais à ne surtout pas oublier ce jour : la guillotine a disparu, mais la Mort est toujours là.

Penser à nous, c'est penser à vous, ne l'oubliez pas !

Francis Dorffer





LA PEINE DE MORT  
N'A JAMAIS  
ÉTÉ ABOLIE

« *La peine n'a aucun sens,  
elle te transforme soit en fauve violent,  
soit en bête totalement anéantie* »

Quartier d'isolement de la maison d'arrêt du Mans,  
25 juin 2021

C'est fou qu'une personne sur deux soit favorable au rétablissement de la peine de mort. On est vraiment au début de la fin de l'espèce... L'exemple des États-Unis devrait porter à réfléchir, puisqu'en 1972 la Cour suprême a jugé la peine de mort inconstitutionnelle et que, cinq ans plus tard, elle fut à nouveau autorisée. La France pourrait connaître un destin similaire... Mais est-ce pire que ce système haineux, tracé et maquillé de l'entrée à la sortie ? Y a rien pour le faire évoluer, bien au contraire, tout est fait pour t'ôter toute responsabilité, t'infantiliser, voire te tuer ! Les réels fondements de cet enfermement ne sont que la vengeance, la punition, l'expiation. La peine n'a aucun sens, elle te transforme soit en fauve violent, soit en bête totalement anéantie et, à ta sortie, difficile d'échapper à la récidive ou à la clochardisation, voire au suicide... Et ce dernier ne sera pas comptabilisé.

La détention provisoire ? Une horreur qui te fait subir à chaque instant le traumatisme de la garde à vue, de l'injustice marquée par le fer de la violation de tous les droits et de la torture... Exorciser l'accumulation de toutes ces souffrances est impossible. Tu ressens une destruction aussi sûre que le faisait la guillotine, de façon moins rapide, mais n'est-ce pas là justement toute la barbarie de l'alternative qui a remplacé cette funeste machine ?

Une société qui se défend avec des sanctions pires que les actes commis se rend à son tour coupable du pire. Alors, même si la peine de mort est la plus grande injustice, la plus grande atteinte – bien plus grave que le « monstre » qu'elle prétend hypocritement punir puisque raisonnée, administrative et admise –, après deux décennies de torture dont une à l'isolement, je la perçois comme un mauvais quart d'heure à passer. Le choix est vite fait pour moi. Ceci dit, non sans les crocs de dents bien aiguisés !

Mounir



## « Cette situation n'est pas due à un "manque de moyens" mais à l'idéologie des magistrats »

Envoyée à une mauvaise adresse, cette lettre de Daniel datée de juillet 2021 ne nous est parvenue qu'en octobre. Ses réflexions et analyses limpides ont toute leur place aux côtés des lettres publiées dans le livre *La peine de mort n'a jamais été abolie. Où commence la barbarie d'une peine ?, demande Daniel. Il pose aussi la question de l'opportunité d'entamer une bataille juridique en déposant des requêtes à la commission de Strasbourg sur la notion de « peine inhumaine ». Par ailleurs, comme cette lettre nous arrive d'Ensisheim, on en profite pour rappeler que l'émission est écoutable de cette centrale d'Alsace sur les ondes de Radio MNE à Mulhouse (107.5 FM) le vendredi à 17 heures. Merci à cette antenne.*

Maison centrale d'Ensisheim,  
le 5 juillet 2021



Bonjour aux Envoleurs (de *L'Envolée*),

Je devais vous écrire il y a longtemps déjà, mais bon, mieux vaut tard que jamais, alors voici. Un soir (sur je ne sais quelle station), il y a quelques mois, j'écoute (un bref instant) telle personne de Radio Libertaire (!) qui raconte qu'un jour il eut connaissance que tel perpète était encore en taule après une quarantaine d'années où on l'y avait oublié. Il termina en précisant que si l'on avait donc aboli la peine de mort en France « pour mettre ça à la place (des quarante ans de cage), ce n'était pas la peine » Ailleurs et jadis, Badinter aurait déclaré que s'il avait su alors que la perpète deviendrait sans fin, il aurait fixé une limite à cette peine de barbare.

Il y a une quinzaine d'années (voire plus), j'ai tenté une requête à la Commission européenne des droits de l'homme (*sic*) à Strasbourg visant tel article de la convention (*sic*) selon lequel : « nul ne peut être condamné à un traitement ou à une peine inhumaine ». Je posais ainsi la question gênante : est-ce que garder trente années et plus quelqu'un en taule est une « peine humaine » ? On ne pouvait que répondre : NON ! Aussi, ma requête a été rejetée (sous tel prétexte). Une amie de Suisse a tenté alors une même requête ; celle-ci a été évidemment rejetée aussi (sous tel ou tel prétexte). Octobre prochain : quarantième anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France (un siècle après le Portugal). On peut d'ores et déjà s'attendre à de forts méchants « débats » (truqués) où tel ou tel invité choisi réclamera le retour « immédiat » du coupage de tête ou de la taule à vie pour tous. Ma question sera alors la suivante : est-ce que vous seriez partant en tant qu'association pour tenter une requête à ladite commission de Strasbourg sur la notion de « peine inhumaine » ? Si l'OIP, l'Arapej, le Genepi et autres pouvaient s'associer à la démarche...

Jadis, j'avais écrit à la Commission nationale consultative des droits de l'homme à Paris qui m'avait répondu que ce n'était pas à eux de s'occuper du sujet mais au contrôleur général des prisons... M<sup>me</sup> Hazan, que j'avais alors contactée, m'avait fait savoir qu'elle avait parlé du sujet dans son rapport annuel, mais tout le monde sait l'impact en France de ce type de rapport... En début d'année 2021, j'ai écrit au même sujet à Badinter, à Dupond-Mor (deux fois), à sa porte-parole (M<sup>me</sup> É. Masson) : aucune réponse de personne (sujet gênant ou courrier pas lu, ou...)

À noter aussi que, sur ce sujet, tout le monde ment. *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* par exemple déclarent qu'on (les perpètes) sortirait de taule après dix-neuf années, tel magistrat (à la télé, radio et



**LA PEINE DE MORT  
N'A JAMAIS  
ÉTÉ ABOLIE**

autre) affirme que l'on sort tous après vingt-deux ou vingt-cinq années de taule. Quand je suis arrivé dans ce camp, les perpètes sortaient en général après seize à dix-neuf années de taule. De nos jours, après 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36... années (la plupart avaient quinze ans de sûreté) et « 36 repassages » au Centre national d'évaluation (*sic*). On est encore en cage. Si ça, c'est pas des peines barbares, qu'est-ce que c'est ?

En France, à l'heure actuelle encore, il est interdit de se réinsérer. La preuve par les chiffres : près de 80 % des demandes de conditionnelle (moyennes, longues et trop longues peines) sont refusées. Cette situation n'est pas due par exemple à un « manque de moyens » (ou autre refrain) comme le croit et l'écrit l'analyse parue en mai dernier dans l'article du *Monde diplomatique* : « Une justice au bord de l'implosion » (*sic*), mais cela est dû à l'idéologie à laquelle adhèrent les refuseurs. Le phénomène n'est pas nouveau, Badinter signale je ne sais plus où cette adhésion massive des magistrats à telle idéologie pour la période 39-45...

Bref, je vous remercie de votre attention, recevez mes salutations.

Daniel Dolard

**« Il n'y a pas que la mort physique qui existe en prison.  
Il y a la mort psychologique, de l'âme »**

*Kémi nous a écrit cette lettre après avoir reçu et lu le livre La peine de mort n'a jamais été abolie.*

**Quartier d'isolement de Saint-Maur,  
octobre 2021**

La peine de mort ? Pour moi, elle n'a jamais été abolie, même si on ne coupe plus de têtes. Aujourd'hui, l'AP tue à petit feu les détenus en les brisant psychologiquement ou, pire, en faisant passer des décès pour des suicides qui n'en sont pas... La guillotine a été retirée mais les morts continuent à affluer sans que personne ne se pose de questions !

Pour ma part, l'AP a déjà essayé de me suicider au mitard en 2014, c'est mes voisins de cellule qui m'ont sauvé en hurlant quand ils ont tous entendu le bordel dans ma cellule. Car Dieu merci je sais me défendre. Et ce jour-là, je m'attendais à un truc de l'AP, mais pas aussi violent...

Alors oui, on ne coupe plus de têtes ! Mais on pend les détenu-e-s, c'est une réalité, et ce n'est pas près de changer... En même temps, avec ce que l'on nous fait subir, la guillotine serait plus humaine, c'est mon avis d'expérience perso qui parle...

Après, il n'y a pas que la mort physique qui existe en prison. Il y a la mort psychologique, de l'âme. Perso, psychologiquement, je suis déjà un peu mort, et encore une fois je remercie *L'Envolée* : ils m'ont empêché de mourir pour de bon !

Enfermer des personnes plusieurs décennies, c'est pire que de leur trancher la tête. Au bout d'un certain temps, l'enfermement ne sert à rien, si ce n'est à attiser la haine et pousser les gens à l'extrême. Et il y a ceux qui se suicident vraiment. La prison est inhumaine et sans pitié. On entend partout que l'on est bien loti en prison, mais ceux qui ne connaissent pas la prison, je les invite à venir passer trois mois entre ces murs et ses mains de tortionnaires, je vous mets ma main à couper que certains se suicideraient dès les trente premiers jours... Alors NON ! La peine de mort n'a jamais été abolie...

Force, honneur et courage à toutes et tous les prisonniers de France et à leurs familles.

**Mickaël Gilgenmann, alias Kémi**

# MATONS VIOLENTS

en procès  
et familles en colère



*Alors que nous bouclons ce numéro, une mobilisation se prépare en vue d'un procès important qui se tiendra les 29 et 30 novembre prochains au tribunal de La Rochelle : quatre matons de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré y seront jugés pour « homicide involontaire », deux pour « non-assistance à personne en danger » et un pour « violences volontaires », suite à la mort de Sambaly Diabaté en 2016. Que l'un des chefs d'inculpation d'une clique de surveillants soit l'« homicide involontaire », c'est une première, à notre connaissance. Il y a bien des procès de matons pour violences ici et là en France, mais leur médiatisation dépasse rarement la presse locale. Même si un surveillant finit par être condamné de temps en temps, ces procès ne sauraient remplacer*

*les solidarités, les prises de parole des proches et des prisonniers qui dénoncent la violence systémique de l'institution pénitentiaire. C'est le sens de la journée de mobilisation qui s'est tenue le 30 mai dernier à l'appel de l'association Idir espoir&solidarité, rejointe par le Réseau d'entraide vérité et justice. Des rassemblements ont eu lieu à Nantes, Perpignan, Toulouse, Lyon et Paris pour porter la voix des prisonniers, des prisonnières, et celles de leur proches. Cette journée est destinée à devenir annuelle.*

*D'ici là, soyons nombreux et nombreuses à nous joindre au rassemblement organisé par les proches de Jimony devant le tribunal de Meaux le 19 janvier 2022 à midi ; cela fera un an qu'il a perdu la vie suite aux violences qu'il a subies.*

## **MATON VIOLENT UN JOUR, MATON VIOLENT TOUJOURS !**

Le 20 septembre dernier, un surveillant de la maison d'arrêt de la Talaudière, K. Belfodil, passait en procès pour avoir tabassé un prisonnier, E., le 21 février dernier. Coincé dans un sas, E. s'est fait rouer de coups dans l'angle mort des caméras. « *Quand les autres surveillants sont arrivés, ils m'ont attrapé et m'ont maintenu la tête en bas vers le sol pour m'amener au mitard [pour que son visage ne soit pas visible sur les caméras]* », explique-t-il. Couvert d'hématomes, le nez et le larynx fracturés, il a ensuite été laissé vingt-quatre heures au mitard avant de voir un médecin, qui lui a donné quarante-cinq jours d'ITT. Au cours d'un procès, dont on peut lire un compte rendu détaillé dans l'excellent blog [Infosprisonsaintetienne](#), on apprendra entre autres que le maton, « *très bien noté par sa hiérarchie* », a tout simplement été muté à la maison d'arrêt de Riom. On apprend aussi qu'il avait déjà été mis en cause pour avoir étranglé un prisonnier : ce dernier avait pris trente jours de mitard tandis que la justice choisissait de ne pas condamner le surveillant. Cette fois, le procureur est contraint de requérir... trois mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction d'exercer pour le surveillant.

## **MATONS VIOLENTS, À CE QU'IL PARAÎT !**

« *Deux surveillants de la maison d'arrêt de Pau ont été condamnés pour des faits de violences qu'ils auraient commis sur deux détenus à l'occasion de leur reconduite en cellule après une altercation dans la cour de promenade. Les faits datent du 12 janvier 2021* » : même après leur condamnation à des peines de prison □ avec sursis □ le 8 octobre dernier, le brave journaliste de *La République des Pyrénées* n'arrive pas à renoncer au conditionnel !

# HOMICIDE À LA CENTRALE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

## Les gardiens impliqués dans la mort de Sambaly Diabaté à la barre

Nous avons déjà longuement évoqué dans les colonnes de *L'Envolée* l'horrible drame dont le dernier acte sera ce procès : le 9 août 2016, Sambaly Diabaté est tué lors d'un transfert entre deux quartiers de cette sinistre centrale. Peu de temps avant sa mort, Sambaly disait savoir beaucoup de choses sur le fonctionnement interne de cette prison, notamment au sujet de trafics impliquant des matons.

À l'été 2016, Sambaly se sent menacé ; il tombe malade, et perd une vingtaine de kilos en trois semaines. De retour de vacances début août, sa sœur Oumou le reconnaît à peine tant il est amaigri et affaibli. Oumou demande qu'il soit hospitalisé de toute urgence, mais à la veille du week-end, une hospitalisation semble impossible à la directrice de la prison qui s'engage à le faire hospitaliser le lundi suivant. Lorsque Oumou téléphone à la prison le lundi, on lui répond que son frère va nettement mieux et qu'il n'a plus besoin d'aller à l'hôpital. Le lendemain, la mort de Sambaly lui est annoncée par téléphone. Comme elle arrive sur place avec sa sœur et sa cousine, une matonne □ qui tentera de se suicider au cours de l'enquête □, se précipite pour leur dire : « *Ils n'auraient pas dû faire ça.* »

Un autre prisonnier, Jean-Christophe Merlet, assiste au début de l'altercation avec

les surveillants qui conduit à la mort de Sambaly. Dans les jours qui suivent, il est lui-même passé à tabac par des surveillants. Avec de graves séquelles : perte de l'usage de ses jambes, atteintes neurologiques et respiratoires. Par la suite, il tente de se faire auditionner pour témoigner des circonstances de la mort de Sambaly, mais l'administration pénitentiaire fait tout pour étouffer sa parole. Bien que son état de santé soit plusieurs fois déclaré incompatible avec la détention, il est maintenu en prison – loin des micros et des caméras.

**Quelle que doive être l'issue de ce procès, la ténacité d'Oumou Diabaté et celle de Jean-Christophe Merlet et de ses proches ont d'ores et déjà permis de lézarder l'omerta qui accompagne le plus souvent la mort de prisonniers. Au cours de l'enquête, peu avant leur audition respective, deux autres surveillants qui figuraient sur la liste des prévenus se sont suicidés. Le bruit qui a été fait et qui continuera d'être fait autour de la mort de Sambaly permet d'exposer au grand jour la violence qui s'est installée de génération en génération chez les matons de Saint-Martin-de-Ré sans discontinuité depuis l'époque du bagne.**

### **MATONS VIOLENTS, MAIS SOLIDAIRES !**

Le 27 octobre, la cour d'appel de Riom a condamné six surveillants à des peines de prison avec sursis et à l'interdiction d'exercer pendant trois ans pour des violences commises sur un prisonnier en 2014 à la centrale de Moulins (Allier). Le lendemain, à l'appel des syndicats FO et Ufap-Unsa, ils étaient cinquante à bloquer la prison de Riom en soutien à deux de leurs collègues condamnés qui travaillent actuellement dans cette taule. Le droit de tabasser, c'est sacré !

### **MATONS VIOLENTS, MAIS À CHEVAL SUR LA POLITESSE !**

Le 21 septembre, un prisonnier et deux matons se sont retrouvés ensemble à la barre du tribunal de Mende pour ce qui est présenté comme une « *altercation à l'entrée d'une cellule au retour de la douche* » fin août. La vidéo ne laisse aucun doute : coup dans la visière de la casquette qui vole, gifles, coups de poing et de pied pleuvent sur le prisonnier. Lui est accusé d'avoir menacé et insulté les deux bons travailleurs. Implacable □ et pas partielle pour deux sous □, la justice se prononce : une amende de 500 euros pour les matons qui n'ont pas fait un « *usage proportionné de la force* » ; deux mois de prison supplémentaires pour le prisonnier aux propos « *insupportables* » □ évidemment inaudibles sur la vidéo.

## « On en a marre qu'ils salissent nos défunts »



*Charlotte, l'épouse de Jimony Rousseau-Sissoko – tabassé à mort au mitard de la prison de Meaux-Chauconin en janvier dernier –, a pris la parole place de la République à Paris le 30 mai dernier. Vous pouvez entendre l'intégralité de sa déclaration digne et déterminée dans l'émission L'Actualité des luttes du 22 juin 2021 diffusée sur la radio Fréquence Paris plurielle. Nous en publions ici de larges extraits qui rappellent les revendications portées par les proches de prisonniers morts en prison.*

« Je m'appelle Charlotte, je suis la femme, la veuve de Jimony Rousseau-Sissoko. Mon mari avait 28 ans, et il a été tué par des matons dans une cellule du quartier disciplinaire de la prison où il était interné depuis trois semaines, ce jour sombre du 25 janvier de cette année. À son décès, ma belle-sœur lance un appel à témoins sur les réseaux sociaux. On contacte des journalistes, on crée des pages Facebook, Instagram, une cagnotte Cotizup pour nous venir en aide. On finira par recevoir de nombreux témoignages de détenus et de surveillants pénitentiaires qui nous dévoileront alors l'horreur qu'a subie Jimony. Un surveillant nous expliquera que l'arrêt cardiaque est dû aux nombreux coups de chaussures de sécurité reçus à sa tête, à la clef d'étranglement et au plaquage ventral qu'il a subis. Un cocktail de techniques meurtrières qui lui a coûté la vie. Dans la prison, c'est l'omerta. Des documents camouflés, des versions assemblées. Les détenus sont envoyés au mitard pour ne pas pouvoir nous contacter. Les surveillants ont peur de parler. Ils sont traités de lâches par la CGT pénitentiaire pour nous avoir révélé la vérité.

Aujourd'hui, l'enquête est ouverte pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Alors, « sans intention de la donner », vraiment ? Peut-on réellement ne pas vouloir donner la mort à un homme menotté dans le dos quand on est six sur lui, qu'on le bat et qu'on l'étouffe ? Peut-on réellement ne pas vouloir donner la mort à un homme quand on le laisse agoniser, en arrêt cardiaque, et qu'on met trente minutes à appeler les secours ? Un défibrillateur qui ne fonctionne pas, un médecin qui marche au lieu de courir quand on l'informe que Jimony n'a plus de pouls... Mort sans intention de la donner ? Ou préféreraient-ils que mon mari ne se réveille jamais pour révéler la vérité ?

Malheureusement, Jimony n'est qu'un nom de plus sur la très longue liste des morts suspectes en prison. La prison tue et l'administration pénitentiaire camoufle. La peine de mort n'a pas été abolie en France il y a quarante ans, c'est un mensonge !

Alors pourquoi ces affaires dépassent-elles si rarement les murs des prisons, au point qu'on n'en entend jamais parler ? Ce n'est pas normal que nous, famille de tués, devons nous battre corps et âme pour obtenir la vérité et la justice ! On en a marre qu'ils salissent nos défunts en prétextant toujours la même excuse : qu'ils étaient violents, rebelles, fous ou suicidaires.

Si on est tous présents, c'est pour réclamer la justice, la dignité et le respect des détenus. C'est pour interdire les techniques d'étouffement, les clefs d'étranglement, les plaquages ventraux. Pour interdire les armes classées armes de guerre utilisées par les Éris (Equipes régionales d'intervention et de sécurité. Pour dissoudre ces équipes de matons cagoulés, responsables de tabassages et impliquées dans les morts suspectes. On est là pour fermer les quartier d'isolement et les quartier disciplinaire, on veut l'abolition des mitards, la fermeture des centre de rétention administrative, l'égalité des droits pour tous dans tous les domaines. On veut mettre en place une assistance psychologique systématique pour les victimes et leurs familles et la prise en charge des soins nécessaires. On veut que soit engagée et encadrée la responsabilité des médecins, mais surtout, surtout, nous exigeons la suspension immédiate des agents mis en cause pour violences, pour homicide de mon mari, et leur radiation définitive. Ce n'est pas normal que les agents qui ont tué mon mari se lèvent tous les jours et travaillent à la prison ! On veut la suspension immédiate des agents ayant tenu des propos ou commis des actes racistes.

Justice pour Jimony ! Justice pour Idir ! Justice pour Jawad ! Justice pour Taoufik ! Justice pour Sambaly ! Justice pour Sofiane ! Justice pour nos frères, nos sœurs, pour tous ceux que je ne peux pas citer tellement ils sont nombreux, une pensée pour les familles qui vivent l'épreuve qui nous touche, une pensée aux détenus qui souffrent en silence. Pas de justice, pas de paix ! »

# À L'ISOLEMENT

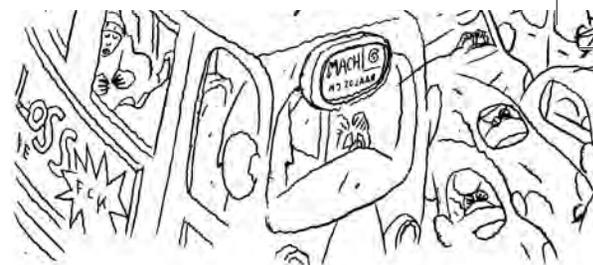


Le 8 décembre 2020, plusieurs perquisitions ont eu lieu aux quatre coins de la France, menant à l'arrestation de neuf personnes. Après quatre-vingt-seize heures de garde à vue dans les locaux de la direction générale de la sécurité intérieure, la DGSI, sept d'entre elles ont été mises en examen pour « association de malfaiteurs à caractère terroriste en vue de la préparation d'un crime d'atteinte aux personnes dépositaires de l'autorité publique ». Cinq de ces personnes ont alors été incarcérées, toutes sous le statut de détenues particulièrement signalées (DPS). Fin avril 2021, après cinq mois de privation de liberté, deux d'entre elles ont été libérées. Selon le communiqué du collectif de soutien aux inculpés du 8 décembre, « très récemment, à la mi-octobre 2021, suite à une demande de mise en liberté, un autre compagnon [a été] libéré sous contrôle judiciaire, bien que le parquet ait fait appel, en vain ». Il a d'ailleurs écrit le poème reproduit page 24.

Reste un enfermé : Libre Flot, qui a été « placé à l'isolement depuis son arrestation le 8 décembre 2020,

c'est-à-dire privé de tout contact avec d'autres détenus. Son isolement a été reconduit pour trois mois supplémentaires le 8 septembre 2021. Cette situation doit cesser au plus vite », exige le comité de soutien. On a déjà pu lire dans le dernier numéro de L'Envolée une longue lettre de Libre Flot écrite depuis le quartier d'isolement (QI) de Bois-d'Arcy. Il y revenait sur les conséquences de l'isolement, et notamment sur la difficulté de réfléchir en l'absence de tout contact humain. Dans ce nouveau courrier, il détaille les conséquences tant psychologiques que physiques de sa situation, sans espoir qu'elle puisse s'améliorer pour le moment. Depuis septembre, plusieurs lettres de Libre Flot ont été lues à l'émission, alimentant un dialogue à distance, qui est le but premier de L'Envolée ; en effet, il peut écouter l'émission en direct sur FPP. Si vous souhaitez lui écrire, n'hésitez pas à nous écrire, nous transmettrons.

## « La nécessité d'une mise à jour »



QI de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy,  
Été 2021

Cela fait désormais plus d'un mois et demi que l'envie de réécrire à propos de l'isolement me titille, mais je n'arrive pas à m'y mettre, je n'arrive pas à me concentrer suffisamment. Soit mon esprit s'évapore dans le néant comme un petit nuage, soit il se condense en une sorte de mélasse si épaisse qu'elle bloque tout dans mon cerveau et me file des maux de tête. Bien que la première puisse être plus douce (comme être drogué jusqu'à l'abrutissement et l'hébétude), ces deux situations amènent un sentiment douloureux. En effet, constater sa perte de capacité intellectuelle et assister à sa propre décrépitude sont d'une violence totale particulière. C'est dans cette condition mentale que je m'attelle à l'élaboration de ce texte.

La volonté de faire comme une mise à jour de la situation vient du constat brutal de son aggravation. De nouveaux symptômes apparaissent tandis que les anciens s'accroissent et empirent sans qu'on y prête attention. Lorsque l'on se rend compte qu'on a complètement oublié que deux de ses ami·e·s (co-inculpé·e·s) avaient été remis·e·s en liberté (sous contrainte judiciaire), alors que ce fut la seule bonne nouvelle depuis son enfermement... c'est un véritable électrochoc. Le cerveau commence sérieusement à dérailler. Les problèmes de concentration, les difficultés à construire sa pensée, l'hébétude, la perte de repères temporels, les maux de tête, les vertiges, tous ces symptômes déjà énoncés précédemment, loin de disparaître avec le temps, se sont amplifiés et généralisés, ils sont devenus monnaie courante ou normalité. Mais à ceux-là, il faut en ajouter d'autres. Avant de les citer, il faut comprendre quelque chose : à chaque fois qu'un nouveau symptôme, qu'un nouveau mal apparaît, on se dit que c'est temporaire, on attend que ça passe. Mais non ! Chaque nouveau mal qui pointe le bout de son nez n'est plus qu'un aperçu de ce qui va s'installer dans le long terme et devenir de plus en plus présent. Ces nouveaux « compagnons » sont donc :

La perte de mémoire, tellement à l'ouest, sans

aucun échange avec les gens ni aucun stimuli, les choses ne s'impriment plus. Les informations lors des coups de fil, des parloirs, des lectures, rentrent et ressortent sans laisser de traces, ou à peine une vague sensation de quelque chose d'impalpable. C'est bien simple : si je ne note pas immédiatement mes horaires de sport et d'opprimé de la journée, dans la minute qui suit impossible de s'en souvenir...

En plus de cela, il y a les troubles visuels : il est désormais impossible de voir un sol droit, de niveau. Les sols penchent dans tous les sens en même temps, et jamais les mêmes. On pourrait s'amuser à essayer de deviner de quel côté irait une balle si on la posait au sol, aucun des côtés serait étonnant. Mais bon, elles sont interdites, même les DIY... rusé·e·s !

Un autre symptôme des plus inquiétants est celui de la forte pression thoracique accompagnée d'une douleur aiguë au cœur, comme une pointe plantée en son sein. L'impression que le cœur bat

non pas plus vite, mais plus fort, comme s'il voulait sortir de la poitrine, ainsi qu'un sentiment de fièvre et ce même pendant les moments de relaxation que sont les sessions de tai-chi-chuan ou de

méditation. Cette douleur dura un mois complet de manière permanente, non-stop, avant qu'elle ne s'éloigne, pour revenir de temps à autre me rendre des visites inopinées.

Mais aussi, le problème d'accès à son propre cerveau. C'est devenu courant, lorsque quelqu'un évoque un sujet ou un autre, de savoir avoir des connaissances à ce propos mais de ne pas y avoir accès, le lien pour y parvenir est rompu, ça connecte pas. Erreur 404, d'aucuns diraient... Et la peur s'insinue : et si ce n'était pas le chemin qu'on ne retrouve plus ? Et si c'était son savoir qui s'effiloçait et disparaissait ?

À toutes ces choses-là s'ajoutent, comme dit plus haut, le constat de cette situation, qui en lui-même induit son lot de souffrance psychologique. Mais alors, que fait-on ? S'inquiéter, demander à voir un médecin ? Oui, mais en isolement, c'est très compliqué d'aller dans l'aile médicale. On peut rétorquer qu'un médecin passe deux fois

« *Tou·te·s les isolé·e·s  
subissent les mêmes  
troubles* »

# À L'ISOLEMENT

par semaine au C4, le QI du centre pénitentiaire de Bois-d'Arcy. Oui, mais en superspeed, dans le couloir avec les surveillant·e·s, sans possibilité de garantir un semblant de secret médical et avec juste le temps de prendre trois notes et nous refourguer du Doliprane en glissant qu'ici (le quartier d'isolement) c'est propice aux maux de tête. Avoir un rendez-vous n'est pas toujours aisé, mais c'est plus dur encore d'y être effectivement emmené. Pour sortir du C4, toute la zone de détention doit être bloquée, ce qui entrave le fonctionnement de la prison. Lors du déplacement, tout doit être clos et inaccessible, même à la vue ; ce doit être une certitude de ne pouvoir ni voir ni être vu par un autre détenu. Le fait de devoir être accompagné d'un·e gradé·e et d'un·e surveillant·e durant tout le trajet et le temps du rendez-vous complique la logistique de leur journée et nécessite plus de personnel. Il est donc tout bonnement plus simple de laisser le détenu à son espoir qui s'égrène au rythme des minutes de sa montre jusqu'au moment où il se rend compte qu'il n'ira pas à son rendez-vous attendu de longue date.

Pour ma part, par deux fois, mon rendez-vous dentiste a été repoussé car on ne m'y a pas emmené, alors que le dentiste et moi-même étions tous deux dans l'attente. Depuis début février, je demande à être suivi par un·e psychologue ; en cette fin juin, toujours rien à l'horizon<sup>1</sup>. Mon rendez-vous (médecin généraliste) a pu avoir lieu après un mois de demandes répétées, mais surtout grâce à l'intervention de mes avocat·e·s.

La docteure m'a affirmé oralement que ce dont je me plaignais était causé par la condition d'isolement, que c'était normal dans cette situation et que ça passerait quand je sortirais, et ce sans toutefois me donner un certificat médical allant dans ce sens<sup>2</sup>... J'en déduis que tou·te·s les isolé·e·s subissent les mêmes troubles et que ces souffrances sont banalisées. « C'est normal, ça passera. » C'est comme si on ne prenait pas en compte les graves atteintes physiques et mentales,

comme si on me disait : « Tu souffres, on s'en fout, c'est pas grave. » Eh bien si, c'est grave, et quand bien même ça passerait à ma sortie, non, ce n'est pas normal de subir ça. Ne pas faire de certificat médical, c'est participer à l'existence de ces faits, se rendre complice de la torture subie. Ce qui est intéressant de voir, c'est que la mise en isolement crée des troubles psychiques et physiques qui ne peuvent être suivis correctement dû au fait que l'on est à l'isolement. C'est le serpent qui se mord la queue, la spirale infernale. C'est un tel non-sens qu'il est difficile de croire que ce soit un accident.

Désormais, un « système » a été mis en place, censé m'assurer l'accès à mes rendez-vous, à voir ce que cela donnera, car l'occasion de le mettre en pratique ne s'est pas encore présentée.

Ceci est un luxe obtenu du fait que je suis un relou quant à mes droits ou, comme dirait la di-

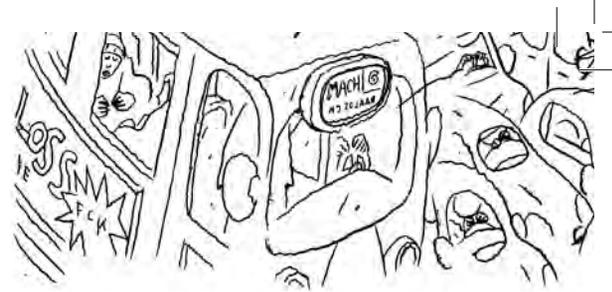
rection : « exigeant sur mes conditions de détention ». Mais ici, le respect des droits des détenus est à gratter, il ne s'applique pas automatiquement, et en appeler au bon sens avec courtoisie pour qu'il existe, c'est comme faire sa miction dans un violon. Le régime végétarien, plus ou moins effectif, ne le fut qu'après avoir cité les articles de loi et menacé de faire intervenir mes avocat·e·s. Le problème de la hi-fi et des rendez-vous médicaux, de même : « avocat·e·s ! » Alors voilà, pour le « Qu'est-ce qu'on dit ? » qu'on rabâche aux mômes, ici c'est pas « merci » ou « s'il vous plaît » mais « avocat·e·s ! » Bien que pas étonnant, c'est affligeant de constater que l'administration pénitentiaire (AP) impose un rapport antagoniste, que tout doive se gérer sous l'angle d'un rapport de force.

Je me sais privilégié à cet égard : j'ai deux avocat·e·s déterminé·e·s à ce que mes droits soient respectés. Un luxe énorme dont bien peu ici, je suppose, peuvent se vanter. Privilégié aussi de maîtriser un tant soit peu la langue française et sa lecture-écriture afin de pouvoir exprimer clairement mes revendications et pouvant justifier de leur légitimité. Car bien que l'on puisse faire des

*« Un problème d'accès à son propre cerveau »*

1. La situation est toujours la même en octobre 2021.

2. Lors de l'audience de renouvellement de l'isolement, au bout de six mois, il est demandé au médecin de fournir un avis médical, ainsi qu'au Spip de fournir un avis sur le comportement du prisonnier.



réclamations aux surveillant·e·s pour certaines choses, le protocole officiel et le seul reconnu est l'écrit. Je n'ose imaginer le calvaire pour ceux qui ne parlent pas la langue ou qui ont des difficultés vis-à-vis de sa pratique écrite et qui bien évidemment ne peuvent, en isolement, demander un coup de main à un·e codétenu·e. L'AP étant, comme son nom l'indique, une administration avec tout ce que cela implique, la patience acquise avec le temps n'est pas la moindre des qualités, tout comme la capacité à s'adapter à ce système protocolaire. Je me demande comment une personne non soutenue par un·e avocat·e, ne maîtrisant pas bien la langue, peut faire entendre ses droits et ne pas perdre patience. Et si perte de patience il y a, en cas de violation des droits, comment cela finit-il ? Quelles dérives et quelles conséquences ? Ne le savons-nous pas déjà ?

Le moral évolue en dents de scie avec des moments de quasi-euphorie (ce qui n'est pas forcément rassurant) jusqu'à la démoralisation et une totale démotivation, et ce sans que rien ne se soit passé et que rien ne justifie ces sautes d'humeur. La situation psychique est instable, je me réjouis quand tout va « bien », tout en redoutant le creux de la vague qui implacablement se profile. En plus des proches qui se démènent pour m'offrir un parler hebdomadaire, mon meilleur soutien est le soleil (bien qu'il commence à transformer la taule en fournaise). Je reste encore impressionné de constater à quel point les conditions météorologiques influencent mon état mental (météo : dépression le long des côtes mais chaud à l'intérieur des terres...)

Pour tenir bon, je ne me tourne pas vers l'avenir, je n'image rien de positif de peur d'être déçu et de subir un ascenseur émotionnel. Pas d'espoir, pas de déception. Je ne me projette donc pas et vis au jour le jour, répétant inlassablement ma routine. Une routine rigoureuse entre entretien physique, développement intellectuel et apaisement psychologique me donnant un cadre, une prise sur moi-même. L'autodiscipline est la seule chose qui demeure quand plus rien d'autre ne reste. Une autre technique pour garder le sourire : se mentir éhontément sur sa situation. Une légère différence dans la nouvelle cellule ? Waouh ! Elle est trop géniale. De la bouffe industrielle ? Cool ! Si on y met du curcuma, du sel, du ras-el-hanout,

du curry, des herbes de Provence, du cumin et de la harissa, c'est mon repas favori ! L'eau de la douche est chaude ? Elle est relaxante ! Elle est froide ? Elle est vivifiante. Ne pas voir le verre à moitié vide mais au deux tiers plein...

Alors il me manque (ou pas) que les confettis et les paillettes quand les proches déposent un CD nickel, un bouquin trop intéressant, un manuel de taï-chi-chuan ou de langue bien chiadé... *Pîroz be !*

En changeant de cellule, on s'aperçoit à quel point l'on doit réapprendre les sons. Inconsciemment, on intègre tous les sons de la courserie. Suivant la résonance des pas, les échos des voix, les roulements des chariots, le glissement des œillets, le tintement des clés, les bips du portique de sécurité, les ouvertures et fermetures des portes, on devine ce qui s'y passe. Il est alors possible d'anticiper le moment où les surveillant·e·s arrivent à sa porte. Cela peut paraître anodin, mais selon moi, il est très important de ne pas être surpris. Ne pas être surpris signifie anticiper le bruit ultra sec et brutal des loquets et verrous. Se faire surprendre par ce son fait sursauter, donne un coup au cœur, une montée de stress, et ce sans raison, c'est biologique ; animal, dirais-je. J'ai l'image en tête de la biche ou de la gazelle aux aguets, les oreilles attentives afin de ne pas être victime de la prédation, bien que consciemment rien ne justifie un tel sentiment et qu'à titre personnel je n'aie aucun comportement agressif ou abus à déplorer de la part des surveillant·e·s. Je ne peux m'empêcher, comme un devoir vital, un instinct de survie, d'être toujours prêt, d'être toujours sur le qui-vive. Comme une manière de prendre possession de son territoire, de contrôler son espace ! Cela est sûrement dû au fait que bien que nos relations soient courtoises, elles ne seront jamais amicales et les surveillant·e·s ne seront jamais que des maillons de la chaîne de mon oppression.

La dernière fois<sup>3</sup>, je n'avais pas trop évoqué les œillets qui permettent de zyeuter les détenus au travers de la porte. Entre-temps, ils y ont rajouté des grilles, ici aussi... Comme s'il y en avait pas déjà assez... Cela ne permet pas de

3. Voir la lettre d'avril 2021 publiée dans le n° 53 de *L'Envolée* et sur le blog : [soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org](http://soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org)

# À L'ISOLEMENT

nous observer sans qu'on le sache car, comme je l'ai dit, on entend ; cela ne sert qu'à isoler encore plus des êtres humains. Là où autrefois apparaissait un œil (image assez perturbante, voire cosmique, soit dit en passant), il n'y a plus rien. Plus de lien visuel entre soi et « l'œil », uniquement le son – bientôt plus rien ; encore un petit pas vers la déshumanisation de l'environnement carcéral. Ces contrôles s'effectuent toutes les deux heures environ, jour et nuit. Durant la journée, il faut donner signe de vie, sinon ça cogne à la porte, donc se réveiller si c'est le moment sieste. La nuit, le contrôle est accompagné inévitablement de l'allumage des lumières – d'une durée plus longue suivant son auteur·trice. Les nuits où je dors très bien, je ne suis réveillé qu'une fois, sinon...

Le plus pernicieux dans l'isolement est de rendre le réel irréel. Étant donné que l'on est en permanence seul·e avec soi-même, avec ses propres pensées comme unique interaction, le monde réel ne se matérialise pas, les proches relatent un monde qui semble imaginaire (celui de l'extérieur) lors de moments qui, une fois terminés, semblent n'avoir été qu'un songe (les parloirs). La seule réalité (pathétique), c'est cette cellule, ces livres, ces salles de spores (hi, hi !), cette douche, cette « pseudo-promenade » individuelle. Même les autres détenus dans les (vraies) promenades que l'on aperçoit au travers des grilles de sa cage semblent être dans un autre univers. On apprend ce qui se passe dehors, on est informé·e de ce qui nous touche sans pour autant le vivre, le ressentir.

Apprendre la mort d'un·e ami·e affecte d'une manière si perplexe qu'il est impossible de la définir clairement. Tant de sentiments surgissent en même temps, certains normaux : une tristesse profonde, le choc, l'incompréhension... mais cela se mêle à un sentiment d'irréalité. Bien que l'on sache la cruelle véracité de cette terrible perte, elle semble n'être qu'un cauchemar lointain. Ne participant pas aux obsèques, il n'y a pas de partage à ce moment-là avec les autres personnes qui l'ont aimé·e, ni même la possibilité de me confier à un autre détenu. À cela s'ajoute la nécessité de tenir le coup. Combat permanent pour

ne pas sombrer, qui ne nous laisse pas le « loisir » de se laisser aller complètement à sa douleur, à son deuil. Les visites étant les uniques et très courts bols d'air frais, elles sont plutôt focalisées sur ce qui apporte de la joie, et les sujets douloureux sont volontairement limités ou omis. Une fois encore, les sentiments et les émotions sont, par une sorte de mécanisme de survie, bloqués, relégués à plus tard, à la sortie... Combien de ces événements ont-ils été amassés depuis le début de l'isolement ? Quel bagage émotionnel se trimballe-t-on ? Comment gérer lorsqu'on sortira ?

Que se passe-t-il si ce « bagage » craque plus tôt ? Oups... Question(s) à remettre dans le sac.

Cette réalité se limite à

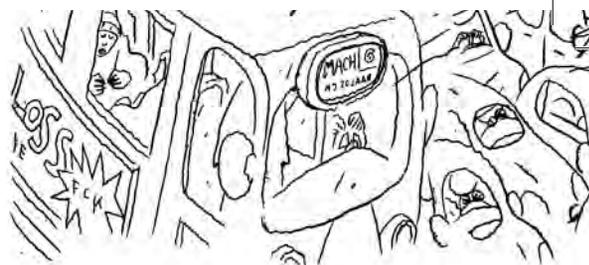
un espace si restreint qu'on en devient égocentré. Je me souviens avoir pensé à abréger un récit intéressant qu'un·e proche me relatait car j'avais besoin de partager des choses d'une futilité extrême (mais qui font mon quotidien). Futilité bien souvent très (pathétiquement) matérielle.

En restant sur ma situation et mon isolement, il est « amusant » de constater le non-respect par l'AP de leurs lois. La circulaire du 14 avril 2011 stipule, en résumé, que l'on ne peut être placé en isolement pour les faits que l'on nous reproche (ou pour lesquels quelqu'un·e a été condamné·e). La raison doit être un comportement dit « inadapté » ou « dangereux ». Malgré cela, la direction de la taule m'a imposé l'isolement pendant six mois puis sa prolongation, en disant très clairement qu'elle se basait uniquement sur les faits reprochés et qu'elle reconnaissait que mon comportement n'a posé aucun problème. Donc, sans aucune gêne, on bafoue les droits d'une personne et on lui applique la torture dite « blanche »... Tranquille !

Tenir le coup parce qu'il n'y a pas le choix, tenir le coup par respect pour soi et pour les sien·ne·s, tenir le coup grâce aux soutiens des proches : famille, ami·e·s, camarades. Merci à elleux pour ce soutien sans faille. Merci aussi à ceux que je ne connais pas et qui m'ont honoré du leur.

**Libre Flot**

« *N'oublie pas de penser à réfléchir* »



**Maison d'arrêt de Fresnes,  
août 2021**

Poésie de couloir, pour nos cris dans les mouiroirs.  
Écrire, pour panser et dévoiler ses maux,  
N'oublie pas de penser à réfléchir pour ne pas finir au cachot.  
Oh toi, prison, ton cœur de briques me laisse de marbre,  
J'attends ta destruction pour m'asseoir au pied d'un arbre.  
Ulcère je suis, saignant dans tes entrailles de fer et de ciment, rêve de ce jour,  
Que celles et ceux que tu appelles cancer du système dégueuleront.  
Oh toi, liberté, je rêve de toi, parfois te parle, j'écris ton nom sur un murmure.  
Ou bien encore au fond de mes cellules, et je fantasme de pouvoir t'approcher,  
Te caresser et de t'embrasser.  
Je regarde par la fenêtre et ma vue est quadrillée, horizon perdu et mal encadré.  
Tableau noir et peinture effacée, dans un esprit d'une enveloppe bétonnée.

**Manu**



# À L'ISOLEMENT

« *Le QI peut abattre même les plus durs d'entre nous* »



*Avant l'été, Kémi avait raconté dans un courrier – lu à l'antenne – le prolongement de son isolement et les matons qui veulent l'empêcher de parler à ses voisins par la fenêtre. Alors que son isolement allait encore être prolongé et que les gardiens continuaient de lui faire la misère, il nous a écrit une lettre qui montre une nouvelle fois que même si les conditions de l'isolement en prison sont difficiles à supporter, Kémi a clairement l'intention de continuer à se battre.*

**Quartier d'isolement de la maison centrale de Saint-Maur,  
septembre 2021**

Encore au quartier d'isolement (QI), je tourne en rond dans ma cellule ; on me laisse entendre un possible retour en détention, mais je n'y crois plus... J'écoute du son en cellule et je me reconnais dans certaines phrases du genre « les matons sont des collabos », ou « en détention, faut être un lion »... Moi, pour l'instant, je suis un agneau au QI, c'est les matons qui dirigent ma vie, même quand je mets le son pour m'évader un peu, certains me disent : « *Éteins ou on coupe le courant.* » J'ai l'impression d'être dans un bagne, un abattoir à détenus... Mes enfants me manquent, mon frère, sa femme et leurs enfants me manquent ; tout ce que j'ai, c'est des photos.

Les gens ici au QI n'ont pas de conversation, donc je reste seul dans mon coin et je pense, pense sans arrêt ; pas toujours à de bonnes choses, mais que voulez-vous, c'est mon quotidien, ma vie est dure mais je fais tout pour tenir, même si souvent c'est dur, très dur même ! La solitude me pèse, un truc de ouf... Les parloirs me manquent... Parfois je me surprends à parler tout seul, c'est vous dire comme le QI peut abattre même les plus durs d'entre nous ! Mettre fin à ma vie me traverse souvent l'esprit mais j'ai pas le droit de faire ça à ma famille que j'aime. Mais parfois, c'est vraiment tentant.

**Mikaël – Kémi**



# DES NOUVELLES DE L'AMI PAPILLON

Les personnes lisant L'Envolée connaissent bien Fabrice Boromé par les combats qu'il mène depuis 2011 pour son rapprochement familial vers la Guadeloupe. En décembre 2013, Fabrice et Rachide Boubala, alors qu'ils sont incarcérés à la prison de Condé-sur-Sarthe, retiennent un surveillant à l'aide de ce que l'administration pénitentiaire qualifiera d'« arme artisanale ». Pour cette action, Fabrice a été condamné à huit ans. Depuis, l'acharnement de l'administration et des surveillants contre Fabrice s'est amplifié : passages à tabac, transferts incessants, pressions psychologiques, procès, etc. En avril 2021, il est à nouveau transféré dans la prison ultra sécuritaire de Condé-sur-Sarthe, où il a retrouvé les personnes mêmes qui l'avaient poussé à bout en 2013.

Vous pouvez nous écrire et nous transmettrons à Fabrice. Pour rappeler à l'AP qu'il est soutenu, vous pouvez écrire à : Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, rue du Pont-Percé, 61250 Condé-sur-Sarthe et à Monsieur le garde des Sceaux, ministère de la Justice, 13, place Vendôme, 75001 PARIS.

Pour rappel, il n'est pas le seul à avoir été poussé à prendre la parole : le 5 octobre dernier, un autre prisonnier de Condé retenait deux surveillant-e-s pour obtenir – d'après la presse – une révision de sa peine. Le lendemain, comme à leur habitude, les matons bloquaient la taule empêchant une nouvelle fois les activités et les parloirs. Le 7 octobre, plus d'une vingtaine de prisonniers se concertent et décident de bloquer la promenade.

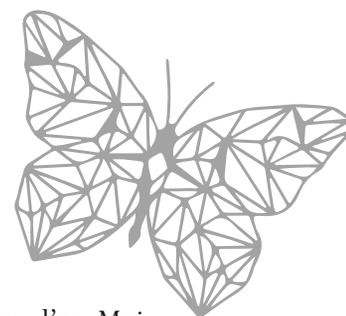
Depuis son arrivée à Condé-sur-Sarthe, une campagne de soutien à Fabrice a été lancée par ses proches, avec un envoi massif de lettres.

## « Je ne fais rien, j'ai eu quand même un rapport d'incident »

Centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe,  
Le 23 août 2021

Salut !

Tous mes meilleurs vœux : bonheur, paix, joie et surtout la patience pour toutes les épreuves, quelles qu'elles soient. Gardez la force et le courage et la sérénité, mon grand bonjour à tout le monde, je pense à eux, d'ac. Moi, je tiens le coup et je reste fort et pourtant là, depuis quatre ans que je ne fais rien, j'ai eu quand même un rapport d'incident et je suis passé en commission de discipline pour une arme, je ne sais même pas d'où elle est sortie. Je le vis mal parce que je fais tout pour m'en sortir après plus de vingt-cinq ans passés déjà en prison et neuf ans et demi en isolement, mais que veux-tu c'est la vie, d'ac. Allez, là je pense beaucoup à ma famille en Guadeloupe parce que j'ai vu que le covid tue plus de soixante personnes par jour, que les hôpitaux sont surchargés et que l'économie va mal, et ça m'inquiète, sachez-le. Amicalement !



L'ami Papillon

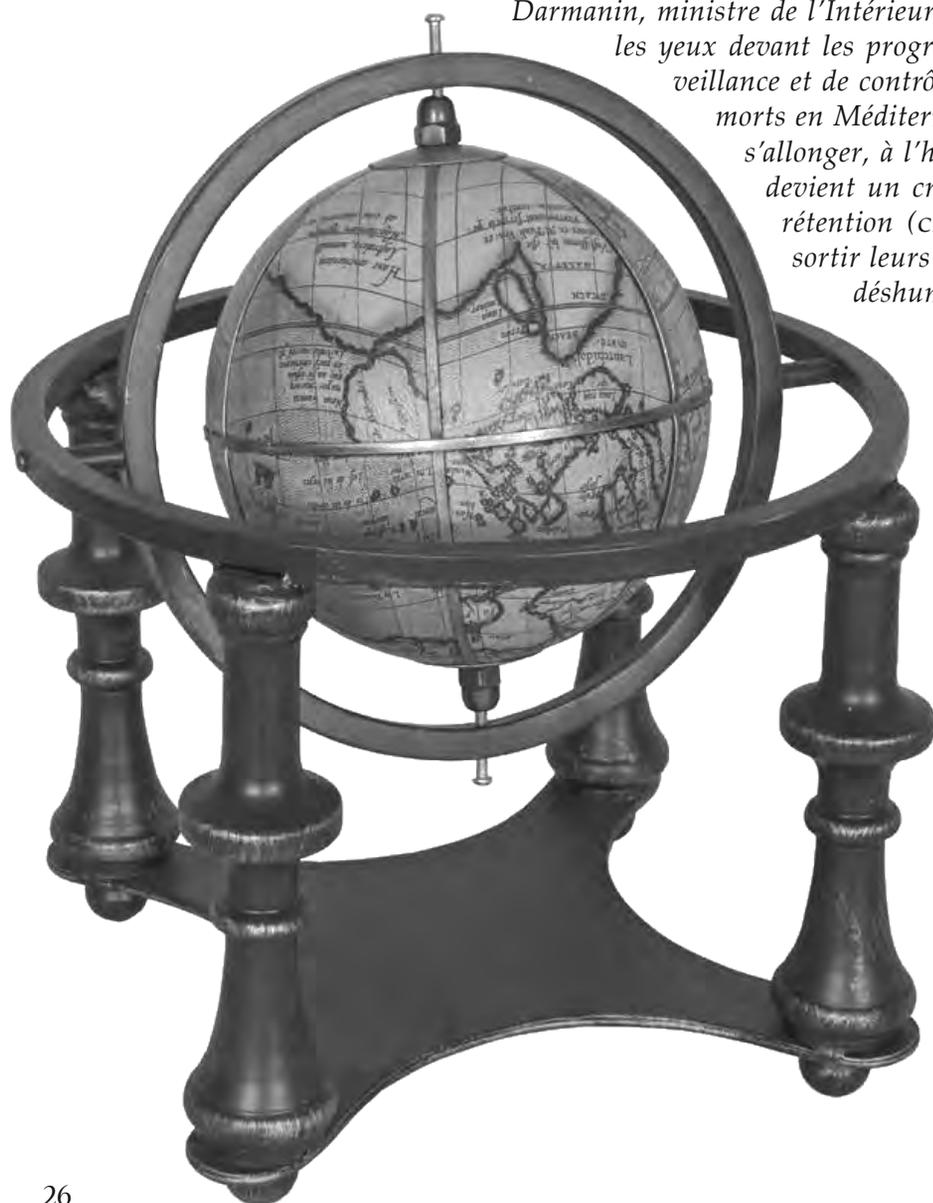
# TRAQUE, ENFERMEMENT, EXPULSIONS...

## Toujours plus de violence d'État contre les étrangè·e·s

*Le discours de l'urgence face à ce que les gouvernements qualifiaient de crise migratoire permettait en 2015 de justifier la multiplication des camps et l'accélération de la militarisation des frontières.*

*Ce temps est révolu. On est passé à un nouveau discours : plus raciste et plus répressif. Aujourd'hui les dirigeants européens se lancent dans une compétition pour savoir qui enfermera le plus, expulsera le plus et affichera le visage le « moins humaniste ».*

*À l'heure où à Samos, en Grèce, un camp-prison pilote pour étrangers est financé entièrement dans le cadre d'un « plan de résilience » européen, à l'heure où Darmanin, ministre de l'Intérieur, visite ce camp avec des étoiles dans les yeux devant les progrès technologiques en matière de surveillance et de contrôle des foules, à l'heure où la liste des morts en Méditerranée et dans la Manche ne cesse de s'allonger, à l'heure où la solidarité avec les exilé·e·s devient un crime, des prisonnièr·e·s en centres de rétention (CRA) continuent de se battre, de faire sortir leurs paroles, de s'évader et de refuser leur déshumanisation.*



## « LA PÉNITENTIAIRE DISAIT QU'ELLE PARTIRAIT LIBRE »

*En août 2021, J., une prisonnière de la maison d'arrêt des femmes des Baumettes nous a écrit à propos de la sortie de sa codétenue. Ce qui devait être une libération s'est transformé – comme souvent – en nouvelle incarcération, mais cette fois-ci en centre de rétention, puis en assignation à résidence. Si son assignation a été levée au bout de quelques semaines, c'est parce qu'elle avait pu lancer un recours contre son interdiction du territoire français (ITF) pendant son passage en taule. J. est coincée dans la même impasse administrative, elle attend elle aussi la réponse à son recours contre son ITF. À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore le résultat des deux recours.*

Centre pénitentiaire des Baumettes,  
Le 15 août 2021

Salut L'Envolée,

Comment ça va? Moi, je vais bien, grâce à Dieu. La semaine dernière a été très compliquée, mais maintenant ça va mieux. Mon amie [et ex-codétenue] K. a été libérée. Sa date de sortie était le 27 novembre, mais le 2 août, ils ont donné deux mois de moins à cause du covid, et le 5 août ils ont donné quarante-cinq jours de moins à cause de bon comportement, c'est-à-dire qu'ils l'ont prévenue jeudi qu'elle partirait lundi 9 août.

Du coup, on ne savait pas si elle irait en liberté ou dans un centre de rétention. Le système pénitentiaire disait qu'elle partirait libre, mais quand elle était au greffe pour pouvoir sortir, la police aux frontières l'attendait déjà. Elle a passé deux jours au centre de rétention et a été libérée. Maintenant, elle est chez une amie et doit se rendre tous les jours au commissariat pour signer. Je suis vraiment contente d'apprendre qu'elle était libérable, mais j'avais peur qu'elle soit expulsée. Elle et moi avons fait la demande d'asile, maintenant nous attendons la réponse. Nous avons une interdiction de territoire français, c'est pour ça qu'elle est allée en centre de rétention, mais nous avons fait appel; nous attendons une nouvelle audience pour enlever ça.

Maintenant que K. est partie, j'ai demandé à aller au CD. J'attends.

Merci beaucoup pour la fleur, j'ai adoré! Bisous,

J.

### – ENFIN DE BONNES NOUVELLES !!! – ÉVASIONS DANS LES PRISONS POUR ÉTRANGÈR·E·S

Fin juillet 2021, des prisonniers des deux CRA du Mesnil-Amelot se sont révoltés de façon coordonnée. L'un d'eux explique : « On a voulu monter en haut pour demander nos droits, voir nos enfants, demander la liberté. Ils nous ont gazés, ils nous ont frappés, mais y a pas de changement. » L'affrontement avec les gardiens, la BAC et les CRS a duré plusieurs heures. Cette révolte collective a permis l'évasion de plusieurs prisonniers qui ont sauté des toits !

Rebelote en août, toujours au Mesnil-Amelot, où de nouvelles révoltes et évasions sont venues enrayer la machine à expulser : quatre personnes ont pu s'enfuir, deux ont été rattrapées par les gardiens.

Et ça continue : la dernière semaine d'octobre, un prisonnier du CRA2 a pu se tirer après plusieurs tentatives ! Dans le CRA3, c'est une action collective qui a partiellement abouti puisque cinq personnes ont réussi à se barrer et que deux seulement ont été repris.

Deux personnes se sont évadées du CRA de Nîmes en mai, trois du CRA de Coquelles en septembre ; ce même mois, d'autres tentatives collectives ont échoué, comme à Hendaye... Depuis plusieurs mois, le ras-le-bol des prisonnièr·e·s des CRA est à son comble.

*On souhaite bonne route à tous ceux qui ont réussi à s'arracher !*

## « À CHAQUE AVION QUI DÉCOLLE, ON PANIQUE »



*Depuis juillet 2021, plusieurs prisonniers se sont évadés du centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot, seul ou collectivement. Situé juste à côté des pistes de l'aéroport Charles-de-Gaulle, ce CRA est la plus grande prison pour sans-papiers de France : plus de 240 places. Son emplacement est bien pratique pour l'État, mais pour celles et ceux qui peuvent être expulsé·e·s à tout moment, c'est le lieu d'une torture quotidienne. S. nous a appelés récemment pour dénoncer la situation actuelle dans cette taule. Il revient sur l'essentiel : le fonctionnement de la justice et le comportement des flics dans les prisons pour sans-papiers, la violence des expulsions, l'allongement de la durée de rétention au-delà des trois mois, la répression pénale des résistances.*

**L'Envolée :** Tu peux nous dire s'il y a des expulsions en ce moment ?

**S :** En ce moment, ça ne chôme pas. Ça n'arrête pas. En fait, c'est une période où ça expulse beaucoup. Ils font des tirs groupés : ils prennent par exemple quelques Tunisiens, et ils les envoient tous ensemble. Des fois, même, il arrive qu'il y ait plus de place et il y en a un sur trois qui revient... Ici, nous ne sommes pas des détenus, nous sommes des retenus, nous sommes dans une zone d'attente et non dans un quartier pénitentiaire. Ils aiment bien s'indigner mais, en réalité, c'est une prison à ciel ouvert, c'est tout. Quand vous partez au tribunal, on vous dit d'y aller avec toutes vos affaires ; vous pensez être libéré, et au final vous revenez ici avec toutes vos affaires. Et on a rejeté votre cas, parfois peut-être sans même regarder dans le dossier. Des fois, j'ai l'impression que nous sommes des statistiques. Et en fait, voilà, c'est plus politique qu'autre chose, ce qu'il se passe ici. La justice, je la comprends pas.

On est séquestrés dans un endroit d'où on peut pas sortir, où on nous prive de nos libertés en nous faisant croire que c'est notre faute, parce qu'on avait pas de titre de séjour en règle ou quoi. Il y a des personnes dans des situations qui font de la peine, c'est pour ça que moi qui suis là, même si je sais que je vis une injustice, je regarde à côté de moi et je me dis que c'est rien comparé à ce qui arrive à d'autres personnes. Parce que c'est des histoires, des gens qui ont traversé pratiquement une quarantaine de pays avant de pouvoir arriver ici, et c'est pour sortir de la misère qu'ils sont partis. C'est sûr que c'est pas un eldorado, mais ils cherchent à quitter la misère dans laquelle ils vivent. C'est des pays où c'est vraiment tendu, c'est pour ça que je ne

me plains pas, j'essaye de rester positif et de me dire qu'il y a pire ailleurs.

**Tu as un avocat ?**

J'ai un avocat commis d'office. C'est difficile de gagner, c'est le pot de fer contre le pot de terre. On connaît l'issue, c'est le pot de fer qui gagne souvent. Et malheureusement, le commis d'office, c'est le pot de terre. Il doit s'en sortir avec peut-être une dizaine de dossiers à traiter, ça veut dire analyser la vie de quelqu'un, trente-deux ans de vie ou vingt ans de vie, et les connaître sur le bout des doigts pour savoir le défendre, c'est compliqué. Vous pouvez pas traiter autant de dossiers en si peu de temps, vous avez cinq minutes avant l'audience. [...] Et quand ils arrivent à soulever des choses qui ne sont pas légales, les juges trouvent quand même le moyen de contourner ça et de dire que la faute, elle est chez nous.

**Est-ce qu'ils continuent les vols cachés – c'est-à-dire sans vous prévenir que vous allez être expulsés ? Ou est-ce que vous êtes au courant à l'avance ?**

Même pas, non ; ils font des 4-4-2 [stratégie d'équipe au foot] à 4 ou 6 heures du matin. En fait, c'est comme quand ils viennent faire une perquisition à l'extérieur : vous êtes toujours surpris, vous vous y attendez pas. On vous dit : « Prends toutes tes affaires. » En général, ils bluffent, ils disent : « Ouais, vous pourrez refuser le vol à l'aéroport. » Une fois arrivé à l'aéroport, vous tombez sur une équipe de ninjas qui sont prêts à vous ligoter, ça veut dire que vous avez pas trop le choix. Vous allez prendre l'avion. Le but, c'est d'expulser.

C'est une machine à expulser, ici. Toute la journée et toute la nuit, le bruit, c'est quelque chose. Ça devient assourdissant, ça augmente le stress, on entend des avions, on essaye de pas penser au départ. À chaque avion qui décolle, on panique, des fois on voit des compagnies Air ceci ou Air cela, on commence à trembler pour rien.

#### **Toi, tu es depuis combien de temps en CRA ?**

Ben là, ça commence à faire long, ça va faire bientôt cinq mois. Là, il y a une personne qui a fait quand même un certain nombre d'années en prison. Après ça, elle est arrivée ici, ils lui ont fait faire une année, c'est-à-dire renouvelé quatre fois, et entre-temps il est aussi parti en prison parce qu'il avait refusé les tests [du covid]. Mais bon, là, ils l'ont libéré, donc voilà l'un des rares cas avec une fin joyeuse.

#### **Tu es passé en comparution immédiate ?**

La réalité, c'est que moi, [quand] j'ai fini mes quatre-vingt-dix jours, je me suis dit : « C'est bon, ils vont me libérer. » Deux jours avant la fin, on vient me chercher, on me dit de préparer toutes mes affaires. Je demande où je vais, ils me disent pas. Après ça, quand je pars avec eux, je vois qu'ils me ramènent au commissariat [...] Là-bas, vous faites une garde à vue, puis l'officier de police judiciaire vous appelle pour une audition, soi-disant à cause du [refus de] test PCR. Au tribunal correctionnel, ils vous disent que finalement, comme vous avez fait obstruction à votre départ en refusant le test et ils vous condamnent à une interdiction de territoire français (ITF).

#### **Il y a de la solidarité dans les bâtiments où tu es ?**

Ouais, j'ai pu voir des actions de solidarité que j'ai pas vues à l'extérieur. Mais après, j'ai vu d'autres choses aussi qui sont graves parce que, la misère, ça ne provoque pas que de bonnes choses. Vous dire que c'est le monde des Bisounours, c'est faux aussi. J'ai vu des atrocités aussi, j'ai vu des gens se faire du mal aussi. Voilà, il y a des gens qui ne supportent pas le choc émotionnel que ça peut causer, du coup ils font des transferts sur d'autres personnes... Injustement, j'ai vu énormément de bagarres ici. Des fois, j'ai l'impression que c'est les flics eux-mêmes qui organisent ça. Par exemple, il y a quelqu'un qui s'est embrouillé avec au moins dix personnes d'une autre zone, parce qu'il avait fait une bagarre de ce côté-là. Bon, il avait pas toute sa tête, vu que c'est une personne qui se bagarre tous les jours. Du coup, les flics l'ont placé dans la zone où il y avait tous les gens avec qui il s'était embrouillé, et il s'est fait taper. C'est la police qui a organisé son tabassage. Après, il y a des choses plus positives, comme les gens qui peuvent donner, par exemple. Entre personnes qui ne se connaissent pas, c'est beaucoup : il y a la force de se soutenir... Il y a un peu de tout ça aussi. Quand tu es enfermé, on te vole quelque chose qui n'a pas de prix, en fait : la liberté. Vous pourriez l'estimer à un prix ? Je pense qu'il y en a pas. Et au passage, ils essayent de piquer ta santé aussi.

#### **Pour plus d'infos :**

[abaslescra.noblogs.org](http://abaslescra.noblogs.org)  
[toulouseanticra.noblogs.org](http://toulouseanticra.noblogs.org)  
[crametoncralyon.noblogs.org](http://crametoncralyon.noblogs.org)

#### **ITF : interdiction du territoire français.**

Décision judiciaire qui ne peut être contestée une fois passé le délai d'appel que si la personne est incarcérée ou en dehors de l'espace Schengen. Elle peut justifier un nouveau placement en centre de rétention immédiatement après une peine de prison. Contrairement à celle des OQTF, la durée des ITF et IRTF – qui peut aller d'un à dix ans, ou être définitive – ne commence qu'à partir du moment où la personne est sortie de l'espace Schengen.

#### **IRTF : interdiction de retour sur le territoire français.**

Décision administrative d'interdiction du territoire français qui accompagne de plus en plus systématiquement les OQTF.

#### **OQTF : obligation de quitter le territoire français.**

Décision administrative permettant de justifier l'enfermement arbitraire d'un·e étranger·e pendant un an à partir de sa notification. La préfecture peut décider d'une OQTF pendant une garde à vue, un passage en prison, une retenue administrative, mais aussi après le refus d'une demande de titre de séjour ou d'une demande d'asile.

# REFUS DE TEST PCR : DU CENTRE DE RÉTENTION À LA PRISON, EN PASSANT PAR LA COMPARUTION IMMÉDIATE

Quelques notes tirées de la chronique de La Sellette diffusée dans l'émission de *L'Envolée* du 5 novembre, disponible sur [lenvolee.net](http://lenvolee.net) et sur [lasellette.org](http://lasellette.org).



Les infractions à la législation sur les étrangers (refus d'embarquer, maintien irrégulier sur le territoire, etc.) sont habituellement jugées en comparution immédiate. Pour le parquet, choisir cette voie, ce n'est pas seulement vouloir un jugement rapide, c'est l'assurance d'une réponse pénale ferme, le plus souvent une incarcération.

À partir de mars 2020, les frontières ont été fermées en raison de la pandémie. Au cours de l'été, elles ont progressivement rouvert mais la plupart des pays ont exigé un test PCR négatif pour accepter de recevoir les expulsés. Dans ce contexte, la police aux frontières (PAF), suivie par de nombreux procureurs, a assimilé le fait de refuser le test PCR à une résistance active à l'expulsion. Pourtant, ce test est un acte médical intrusif et, à ce titre, la loi dit qu'il ne peut être pratiqué sans le consentement éclairé de la personne. Pour le dire autrement : toute personne a le droit de refuser le test. Mais en même temps, il est interdit de faire obstacle à une mesure d'expulsion. Bizarre situation juridique qui a conduit à des décisions contradictoires : pour les mêmes faits, certains tribunaux condamnaient, d'autres – moins nombreux – relaxaient. Mais personne ne croira sérieusement que ce n'est qu'une question théorique de droit. Tout le monde a bien en tête

les effets concrets d'une relaxe : ne pas sanctionner le refus de test préalable à une expulsion, c'est donner un moyen à toutes les personnes retenues au CRA de faire échec à leur expulsion.

À l'été 2021, pour détruire toute possibilité de relaxe, le gouvernement a voulu pénaliser explicitement le refus de test PCR préalable à une expulsion. La pénalisation du refus de test a obtenu le feu vert du Conseil constitutionnel, avec cependant une réserve : le juge devra s'assurer qu'en refusant le test PCR l'intéressé avait effectivement l'intention de se soustraire à l'exécution de la mesure d'éloignement... Autrement dit, toute personne demeure libre de refuser ce test, sauf s'il est démontré que ce refus a pour but de faire échec à l'expulsion. On est bien avancés.

Ça veut donc dire que la question « Pourquoi avoir refusé de faire ce test ? » est au cœur de l'audience : la personne dans le box doit convaincre le tribunal qu'elle n'a pas voulu faire obstacle à son expulsion. Et la tâche est difficile au vu du peu de poids de la parole des prévenus en audience de comparution immédiate.

Si une personne est condamnée à de la prison ferme, au lieu d'être libérée à la fin de sa peine elle sera attendue par la PAF pour être reconduite en centre de rétention. C'est une illustration de la collaboration entre les services de l'administration pénitentiaire et du ministère de l'intérieur sur laquelle on aura l'occasion de revenir. Une fois au centre de rétention on lui proposera une nouvelle fois de faire le test. Et elle aura à nouveau le choix entre l'expulsion ou la comparution immédiate.

*La Sellette est un blog qui s'intéresse à la justice pénale ordinaire, telle qu'elle se pratique quotidiennement dans les tribunaux. Ce qu'on appelle parfois la « petite justice », celle qui, loin des cours d'assises et des procès médiatiques, ne s'applique qu'à des affaires peu spectaculaires, pour lesquelles chaque jour des dizaines de personnes sont jugées et condamnées en moins de trente minutes, puis emprisonnées le soir même.*

## – ENFIN DE BONNES NOUVELLES !!! – UNE BELLE RÉSISTANCE COLLECTIVE !

Un prisonnier raconte une chouette action solidaire qui a eu lieu au CRA de Vincennes début octobre : « Un pote tunisien devait être expulsé, alors on est rentrés à onze dans la chambre. On a fait semblant de lui dire au revoir, et on a bloqué la porte. On était douze ; ils ont essayé de forcer la porte avec un gros truc en s'y mettant à trois, mais ça a pas marché ; pendant une heure, ça a pas marché, ils pouvaient pas ouvrir la porte. [...] Nous, on s'est bien marrés, on les faisait chier, on chantait pour rigoler : "Donnez-nous un million d'euros et on vous donne monsieur T. !" »

Un tel élan d'amitié et de solidarité qui fait barrière aux bourreaux de tout poil l'espace d'un instant ou de quelques heures et qui reste longtemps gravé dans les mémoires, c'est ce que les geôliers n'auront jamais.

*À lire en intégralité sur [abaslescra.noblogs.org](http://abaslescra.noblogs.org)*



# Une expulsion en quatre-vingts tours du monde...

*Après plusieurs années de prison, B. a tenté d'éviter l'expulsion par tous les recours juridiques possibles pendant ses deux mois et demi d'enfermement en centre de rétention. En vain : il a finalement été expulsé violemment – et illégalement – vers Saint Kitts, dans les Caraïbes. Fin septembre, alors que le tribunal administratif de Versailles suspendait la décision désignant le pays vers lequel il devait être renvoyé, que le consulat n'avait pas encore délivré de laissez-passer et que B. n'avait pas encore fait de test PCR, la préfecture commençait tout de même à préparer son expulsion – qui est devenue effective malgré le dépôt d'un recours, normalement suspensif, par son avocate. Hélas, l'acharnement de la préfecture à expulser cet ancien prisonnier longue peine est loin d'être une exception.*

Le 21 septembre, après deux mois de rétention, je suis finalement libéré, car la décision du pays de destination est suspendue par le tribunal administratif de Versailles. Le procureur fait appel et je me retrouve au tribunal de Paris devant une juge qui ne daigne pas écouter la plaidoirie de mon avocate – pire : alors qu'elle était sur son téléphone, elle lui coupe la parole en lui disant qu'elle argumente trop et lui laisse seulement une minute pour finir. Après un délibéré express, je suis de nouveau renvoyé au centre.

Jeudi 14 octobre à 8 heures, je demande une première fois à voir le greffe pour un réexamen de ma demande d'asile au directeur adjoint du centre qui me répond positivement : il fera passer le message. À 10 heures, sans aucun retour de leur part, je redemande à un policier à voir le greffe ; c'est alors que je descends à son bureau, où on me fait patienter anormalement longtemps. Je suis au téléphone avec ma belle-mère et ma femme quand j'entends la porte s'ouvrir, et des policiers me kidnappent pour me ramener à l'aéroport alors que je suis en pyjama et en sandales.

De là, je ne peux même pas exprimer si oui ou non je veux monter dans l'avion, ce qui est mon droit ! Je suis attaché comme un terroriste et on me porte de la voiture à l'avion sans que je puisse rien faire, je me retrouve scotché à mon siège alors que je n'ai même pas eu le temps d'opposer une quelconque résistance qui pourrait justifier cela. J'arrive alors au Panama avec une heure de retard, donc nous ratons le prochain vol en direction de San Juan, le routing étant Paris-Panama-San Juan-Saint Kitts. Une fois le vol raté, le routing avait échoué donc, selon la loi, ils devaient me rapatrier dans le pays de départ, la France métropolitaine. [...] J'ai demandé à voir un avocat, ils m'ont dit que je n'en avais pas le droit. Ils me répondent qu'étant Français, et policiers de surcroît, ils ont tous les droits. J'essaie alors d'alerter les passagers en disant en anglais que je n'ai pas de test PCR et que je ne suis pas vacciné. Les flics m'ont dit que si je n'arrêtais pas de parler, je serais emmené dans une salle en bas, je redis que tout cela n'est pas normal ; c'est alors que je me retrouve tabassé au sol, un genou sur la gorge, je leur dis en anglais que je ne peux pas respirer : « *I can't breathe.* » Ils me rétorquent d'arrêter mon putain de cinéma d'américain, faisant référence à Georges Floyd. Et ils justifient leurs actes aux passants en leur disant de ne pas s'inquiéter, que je suis un terroriste.



Après le routing échoué, les policiers qui m'ont escorté ont essayé de me mettre dans un vol en direction d'Amsterdam, puis de Paris, mais il n'y avait plus de place... J'ai dû dormir à l'aéroport menotté aux mains et aux pieds sur une chaise... Voyant la situation, j'ai demandé aux policiers locaux de me faire voir un responsable car la situation n'était pas normale mais, hélas, je suis resté encore une fois dans l'indifférence la plus grande. Deux jours passent, et les instructions changent: les policiers m'emmènent à Saint-Domingue, puis à Pointe-à-Pitre. Je demande à comprendre en leur expliquant qu'ils ne pouvaient pas me balader de pays en pays comme ça, et avec un test PCR périmé.

Ils m'ont scotché, puis soulevé et emmené dans une salle. Suit alors un chantage: on me confisque mon téléphone, on me dit que ma femme ne veut plus me parler et que, si je reste calme, mon téléphone me sera restitué et je pourrais de nouveau appeler ma femme et mon avocat.

J'arrive en Guadeloupe, on me prévient qu'un vol est prévu dans deux jours pour Saint Kitts. Ils ne peuvent alors plus me retenir légalement que quatre jours dans un centre de rétention: la durée légale maximum est de 90 jours et j'en suis à 86. Je leur demande s'ils ont un nouveau laissez-passer: on me dit que le premier fera l'affaire. Je leur rétorque qu'il est périmé et que c'est illégal! Ils me disent qu'ils en auront un prochainement. J'abdique, ayant peur de la suite, surtout en voyant que je n'avais aucun droit nulle part, car je le rappelle, je suis marié et père de deux enfants en bas âge de deux et quatre ans et ma famille compte sur moi. Nous arrivons donc à Saint-Domingue sans laissez-passer ni test PCR; j'y reste 24 heures. Le lendemain, j'arrive à Pointe-à-Pitre et suis de nouveau placé dans un CRA.

Le vol est finalement annulé. J'ai rendez-vous au tribunal de Pointe-à-Pitre, où un avocat commis d'office tue littéralement tout le travail de mon avocate située à Paris. Après un énième refus de reconnaître l'évidence des preuves présentées sur l'illégalité de cette mesure d'éloignement, je suis conduit à l'aéroport tout de suite après le verdict, direction Saint Kitts dans un avion privé, encore une fois sans laissez-passer ni test PCR, et avec une requête de délibéré suspensive toujours en cours devant le tribunal de Versailles.

Voilà mon histoire: je laisse derrière moi une épouse, des enfants en bas âge, une belle-famille et des amis.

**B.**





PARIS, MAISON D'ARRÊT DE FEMMES :

FRESNES LE 09 MAI 2021

VOUS POUVEZ  
EMPRISONNER  
NOS CORPS !  
MAIS PAS NOS  
IDÉAUX

Ni

## « DANS UNE SITUATION DE POUVOIR TOTAL, ON NE SE MET PAS À LA PLACE DE LA PERSONNE RETENUE »

### *Entretien avec Christine, une ex-prisonnière passée par le travail en Ehpad*

*Christine Ribailly a fait beaucoup de prison ; elle s'est beaucoup battue à l'intérieur, et elle a beaucoup écrit à L'Envolée à l'époque. Sortie depuis cinq ans, elle s'est retrouvée à travailler quelque temps dans un Ehpad. Elle décrit et analyse à l'antenne de L'Envolée la parenté du fonctionnement de l'encadrement pénitentiaire qu'elle a subi avec l'encadrement des personnes âgées auquel elle a participé. Voyant que le dispositif institutionnel pousse quasi automatiquement ses employés à des pratiques violentes et à la déshumanisation de ceux qu'ils ont en garde, elle n'a pas renouvelé son contrat. Dans le cadre institutionnel, la logique carcérale s'étend même à des univers qui ne sont pas destinés à la punition.*

De temps en temps, faut travailler pour réalimenter le chômage, et là, j'avais une proposition pour faire de l'animation en Ehpad. Le boulot, c'était de faire le tour le matin de toutes les chambres, de servir un verre de menthe, de grenadine ou un café pour veiller à ce que les gens s'hydratent bien, voir tout le monde, amener le journal à ceux qui sont abonnés, amener le courrier aux gens. Après, j'essayais de les inciter à descendre au salon et on se faisait vingt minutes de gym douce. Et l'après-midi, au choix : loto, pétanque, crêpes, ou on rédigeait le petit journal interne de la maison de retraite, ou on faisait les mots croisés avec les personnes les plus valides intellectuellement ; et puis à 18 heures, ils étaient redirigés vers leur chambre ou vers le réfectoire.

Là où ça m'a pas mal chamboulé la tête, c'est que je me suis retrouvée dans une position où j'avais le pouvoir sur des gens qui étaient hébergés là et qui n'avaient pas la possibilité d'en sortir. À ma grande honte, j'ai compris le fonctionnement

d'un maton, dans sa tête, à savoir que celui qui est agréable, qui accepte les règles de vie, qui revendique pas trop et qui est autonome, on a plus envie de passer du temps avec lui qu'avec celui qui pleure tout le temps en disant : « Je veux rentrer chez moi », ou celui qui nous demande d'aller aux toilettes toutes les dix minutes parce qu'il est en fauteuil roulant et qu'il faut quelqu'un pour le tenir. J'ai compris que ça pouvait aller vite, en fait, de se laisser aller au confort de négliger ceux qui sont le plus dans le besoin de vie sociale parce que c'est eux qui en ont le moins. On prête toujours plus aux riches ; quand on commence à avoir besoin d'aide, c'est là qu'on en a le moins. Et au fur et à mesure, c'est exponentiel : on est de plus en plus mal vu. J'ai été choquée de ça et j'ai essayé d'y faire gaffe ; et puis, bon, c'était un contrat court ; mais il y avait des collègues qui travaillaient là depuis des années et qui ont décidé de ne pas y faire gaffe et de vivre avec ça.

Moi, je suis animatrice, pas aide-soignante, je ne connais pas les bons gestes techniques pour arriver à soulever quelqu'un qui fait mon poids. Bref, j'appelais mes collègues pour amener les gens aux toilettes, et les collègues me disaient : « Ah, mais ceux-là, non, non, laisse-les chier dans leur couche, c'est pour ça qu'on les a équipés ; on les nettoiera ce soir. » Comme en prison, en fait, le maton dit : « Attends, c'est bon, il est au mitard, c'est pas parce qu'il appuie sur l'interphone qu'on va y répondre... On ira pour la gamelle à 18 heures et ça suffira. » C'est un comportement que pas mal de gens ont ; moi, je l'ai contrecarré en prenant sur moi de leur dire : « Ben, je veux bien vous aider à aller aux toilettes, je vais essayer de faire bien, mais si je vous fais mal, on arrêtera et vous verrez avec mes collègues. » Il y a des gens qui me disaient oui et d'autres qui disaient dès que j'essayais : « Non, vous faites n'importe comment, c'est pas comme ça », et on arrêtait, mais je n'avais pas la mauvaise conscience de les avoir laissés dans leur merde.



Ceux qui radotent et qui emmerdent les voisins, on les enferme dans leur chambre, et comme ils sont en fauteuil roulant, ils n'arrivent pas à ouvrir la porte. Il y a donc le même système de drapeau qu'en prison pour appeler le surveillant : là, on ne leur demande pas de se lever pour aller mettre une feuille dans leur porte, ils appuient sur la sonnette d'alarme, ça met une lumière rouge au-dessus de la porte et ça veut dire qu'ils appellent un infirmier, une aide-soignante... Il y a des chambres où la lumière rouge reste allumée toute la journée, les aides-soignantes disent : « Oui, mais là, c'est juste parce qu'il a envie de discuter... » Ben, évidemment, c'est juste parce qu'il a envie de discuter, on est bien d'accord ! Mais du coup, ils n'y vont pas... Tout ça, ça fait des situations où on cherche plus à savoir qu'on a un humain en face. Je ne jette pas la pierre à mes collègues, parce que c'est vrai qu'elles étaient vraiment en sous-effectif, et que quand y a des gens qui allument la lumière rouge à dix heures et demi en disant « Je ne suis toujours pas levé et on m'a toujours pas fait ma toilette, je veux descendre au salon voir les autres, mais il faut que quelqu'un me lève, m'aide à m'habiller, à me laver », c'est pas forcément que les collègues sont en train de fumer leur clope à la pause, c'est qu'elles ont trop de monde dont il faut s'occuper.

Le truc qui m'a le plus choquée, cependant, c'est

un type que les collègues considéraient comme violent : quand elles essayaient de le lever pour l'habiller, il leur envoyait des coups et il parlait pas du tout. Comme elles en avaient peur, elles venaient de plus en plus nombreuses pour s'occuper de lui et elles commençaient par lui enfiler les mains dans des gants de toilette pour qu'il ne les griffe pas avant de lui retirer le pyjama, de lui changer la couche. On ne lui changeait la couche que deux fois par jour tellement c'était sportif, et ça, ça m'a vraiment perturbée. Pendant ce qu'ils appellent « les transmissions », on favorise la montée en puissance des peurs, des violences et des mises à l'index ; c'est en fait un temps où on s'engrène ensemble, et ça c'est absolument insupportable ; quand j'ai essayé de le dire à mes collègues, elles m'ont répondu : « Mais non, t'as rien compris, c'est parce qu'on essaye de se coordonner pour le mieux-être du patient, on essaye d'avoir un discours cohérent et collectif et d'être coordonnées, c'est pour lui... » C'est totalement faux, c'est pas du tout pour lui ; le travailleur est dans une situation de pouvoir total et il ne se met pas à la place de la personne qui est retenue là, parfois contre son gré, parce que lui, il calcule en fonction de ses heures de travail et de sa fatigue. Et c'est vrai que si tu veux faire ton boulot correctement, tu fais des tas d'heures sup qui te seront jamais payées, puisque c'est juste toi qui décides que tu ne vas pas rentrer chez toi à dix-huit heures si t'as pas fini de faire tout ce que tu voulais, y compris t'occuper de la personne à qui t'as dit : « Ne vous en faites pas, je vais revenir ; patientez une demi-heure », et que tu veux tenir parole.

Il est impossible pour un maton de s'imaginer comme un prisonnier et impossible pour un soignant de s'imaginer comme un soigné ; c'est un truc qu'on ne se met pas en tête : on deviendrait fou. Mais voilà, moi qui avais bouffé la gamelle, de voir des adultes, dont certains avaient encore toute leur tête, amenés au réfectoire à dix-huit heures, je me suis dit : « C'est n'importe quoi, on est en plein été et il faut qu'ils mangent à dix-huit heures parce que l'organisation du travail fait que les employés de la cuisine et du service veulent rentrer chez eux à vingt heures pour nourrir leurs propres gamins et leur propre famille. »

## « Mon voyage au pays de Guignol »

### LETTRE OUVERTE D'UNE GILET JAUNE CONTRE LA RÉPRESSION

*Nia est une Gilet jaune très investie dans le mouvement en Ariège depuis le début. Elle a été bien des fois confrontée à la répression policière et judiciaire qui continue de s'abattre sur un mouvement populaire qui a fait trembler le système actuel sur ses bases. En mai dernier, elle est à nouveau arrêtée en manifestation et incarcérée. Alors que la solidarité s'organise et s'exprime en Ariège, la presse locale publie un article infamant. Sortie de préventive, Nia saisit l'occasion pour écrire à l'été 2021 une lettre ouverte dont nous publions ici de larges extraits.*

J'étais venue exprimer ma colère dans la capitale ce premier mai 2021 en manifestant à Paris. Je me retrouve trois jours plus tard dans cet espace étriqué, froid et humide, coincée entre les vieux murs de la prison de Fresnes dont la seule douceur sont les portraits peints de résistants qui y ont séjourné. Dix-sept jours enfermée, c'est apparemment pas assez ! Comme la calomnie est toujours de bon ton, la presse mainstream locale [La Dépêche du Midi, dont le propriétaire est un certain M. Baylet] est là pour finir de m'accabler. [...] Je n'ai aucune envie d'étaler ma vie dans la presse, bien au contraire. Mais je ne ressens ni honte ni culpabilité ! Je suis comme beaucoup d'autres Gilets jaunes avant moi : des gens ordinaires qui, parce qu'ils décideront un jour de se révolter et refuseront de se résigner face à l'insupportable, verront leurs vies basculer dans la machine à broyer. Inconnue de la justice avant le mouvement des Gilets jaunes, l'étiquette de violente récidiviste est un costume bien trop grand à porter. Alors si je dois être jugée dans la presse, autant que je puisse m'y défendre !



À travers moi, c'est le mouvement social qui est réprimé. Et à travers lui, c'est le droit de manifester et nos libertés qui sont malmenés. L'État n'aura jamais de considération pour cette colère sociale. Sa seule réponse sera répressive : amendes, intimidations, violences, gardes à vue, condamnations abusives et mutilations. Exemple : cette circulaire de la garde des Sceaux de l'époque qui exigera « une grande fermeté » dans le traitement des affaires Gilets jaunes. En janvier 2019, le procureur de Paris donnera des consignes aux magistrats pour prolonger les gardes à vue de Gilets jaunes. [...] Pourquoi un traitement si particulier, si ce n'est pour effrayer et démotiver ceux et celles qui viendraient manifester ? Ma motivation à ce jour reste intacte même si elle m'a déjà coûté cher. La machine à répression a clairement cherché à m'intimider et à bafouer mon droit de manifester : gardes à vue sans poursuites, procès, perquisitions sur fond de dossiers vides, puis relaxes, condamnation sans preuves réelles, interdictions de manifester, amendes pour « distribution de tracts », pour « participation à des manifs » sans qu'on ne relève plus mon identité – direct dans ma boîte à lettres ! –, humiliations, gaz lacrymogènes, coups de matraque, tirs dans les côtes, jusqu'à me frapper le visage contre le mur... Les manifestations virent au champ de bataille. Je mets quiconque au défi de vivre tant de violence et de s'en sortir indemne. De mon côté, j'ai déposé deux plaintes pour violences policières voilà déjà plus de deux ans. Devinez quoi ? Aucun retour depuis. [...]



Si on s'en tient aux faits, j'ai trois condamnations à mon actif depuis le début des Gilets jaunes. Ma première condamnation pour « outrage et dissimulation de visage » correspond en réalité au port de lunettes de piscine pour me protéger des gaz lacrymogènes. J'admets et reconnais les outrages. Cette condamnation m'a valu ma première nuit en garde à vue, menottée et enfermée dans des cellules nauséabondes pendant presque 24 heures. J'ai écopé de 500 € d'amende alors que j'avais un casier judiciaire vierge. En 2019, j'ai été, c'est vrai, condamnée pour violences sur policier. La condamnation est réelle, pas les violences ! Elles n'ont jamais été prouvées et aucun bobo n'a été signalé. Seuls deux témoignages de policiers nourrissent mon dossier, l'un s'opposant à l'autre, puisqu'un des deux à l'honnêteté de dire qu'il n'a rien vu. Pourtant, « grande fermeté » oblige, le juge statua de ma culpabilité. J'ai fait la grave erreur de renoncer à me défendre en appel. Nerveusement épuisée, j'étais démoralisée à l'idée de me saigner en frais judiciaires pour des procès bâclés. Depuis, mon casier me définit comme la coupable idéale, et sera mon billet d'entrée pour la prison.

Cette fois, on me reproche des groupements en manifs « en vue de » commettre des violences... C'est un chef d'accusation que je qualifierais de passe-partout, le plus utilisé contre les

manifestants. Pratique : il permet de supputer d'éventuels délits sans réelle preuve, puisque les délits ne sont en réalité pas commis. [...] Mon refus d'ADN, lui, est un choix assumé, c'est un acte militant. Ce prélèvement très intrusif fut mis en place au départ pour des actes graves comme des viols ou des meurtres. Il est aujourd'hui appliqué à n'importe quel manifestant. Le prélèvement ADN a ça de surnois qu'il permet aussi de recouper l'ADN de vos proches. Par ce geste, ils mettent en place un fichage généralisé et abusif de la population entière.

Mais mon voyage au pays de Guignol ne s'arrête pas là : je vais découvrir un élément surprenant à la lecture de mon dossier judiciaire, celui par lequel le juge prend l'essentiel de sa décision, voire la totalité. Les gardes à vue, les procès n'ont pas pour seul objet de démotiver les « terribles manifestants », ils ont aussi un effet plus pervers... Ne croyez pas vous en tirer à si bon compte si vous êtes relâché sans poursuites ou relâché par un juge. En plein mouvement Gilets jaunes, les magistrats recevront la consigne de maintenir sur le fichier TAJ [*traitement des antécédents judiciaires*] toutes vos arrestations, même quand les faits ne sont pas avérés. Ce qui gonfle artificiellement vos antécédents ! Ce qui peut donner – dans mon cas, par exemple – des situations « presque comiques » si ma liberté n'était pas en jeu, comme voir apparaître sur le procès-verbal que je suis défavorablement connue des services de police pour des faits dont je suis en réalité reconnue innocente. [...]

Au fil des manifestations durement réprimées, ma colère, c'est vrai, ne va pas s'apaiser. Je suis pourtant d'un naturel bienveillant et sociable, mais j'ai encore du mal à accepter tout ce que nous avons enduré. J'assume de faire partie des manifestants déterminés, qui se sont arc-boutés et organisés pour continuer à battre le pavé. Mais je ne cherche pas à déformer les faits ou à tricher. Ce travail-là, je le laisse à la presse de Baylet ! La vérité, c'est qu'avec les Gilets jaunes j'ai découvert la peur, la douleur et le mépris, et au même moment ma capacité à me relever et à résister. [...] Je fais partie, faut croire, de ceux et celles qui ne peuvent se résigner. Mais comment pouvons-nous les laisser continuer à l'heure où Macron – et les autres avant lui – vend nos libertés, notre bien-être aux lois du marché et nous impose des vies au rabais ? Les injustices soulevées par les Gilets jaunes sont toujours d'actualité, et elles ne font que s'accroître.

### CRACHEZ ICI !

Cinq millions de personnes – soit près de 10 % de la population française de plus de vingt ans – figurent au fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg). Rappelons que 75 % d'entre elles sont présumées innocentes, car elles n'ont pas été condamnées pour les faits qui leur ont valu d'être fichés. En comptant les personnes identifiables par le biais des recherches familiales, on arrive à plus du tiers de la population qui est fichée directement ou indirectement, et donc identifiable.

# TROIS SEMAINES D'ASSISES POUR L'EXEMPLE

## NOTES SUR LE PROCÈS DES RÉVOLTES PROVOQUÉES PAR LA MORT D'ADAMA TRAORÉ EN JUILLET 2016

*Le 19 juillet 2016, Adama Traoré meurt menotté face contre terre dans la cour de la gendarmerie de Persan-Beaumont. Les gendarmes responsables de sa mort n'ont jamais été mis en examen. Comme à son habitude, l'appareil judiciaire protège les tueurs assermentés. Fin juin 2021, les cinq personnes qui comparaissent devant la cour d'assises du Val-d'Oise ne portent pas l'uniforme. Cinq ans après les faits – passés en détention provisoire pour certains –, ces habitant·e·s de Beaumont-sur-Oise, ami·e·s ou proches d'Adama, y sont renvoyé·e·s sous les chefs d'accusation fourre-tout et mensongers de « tentative d'homicide sur personnes dépositaires de l'autorité publique avec la circonstance aggravante de la bande organisée », « dégradation matérielle » et « subornation de témoins ».*

*Il s'agit en fait pour l'appareil d'État de se venger des cinq nuits de soulèvement provoquées par la mort d'Adama Traoré. Pour compenser le vide du dossier, une centaine de bleus se bousculeront pendant trois semaines sur les bancs des parties civiles, alternant postures victimaires et bravades va-t-en-guerre. Au terme de cette mise en scène indécente, trois des personnes accusées sont acquittées. Mais les deux autres écopent de peines délirantes : huit et douze ans ferme.*



### CINQ NUITS DE RÉVOLTE

Quand les pompiers ont constaté le décès d'Adama Traoré, l'urgence pour la hiérarchie n'a pas été d'avertir ses proches, mais bien d'organiser l'occupation militaire du secteur. Alertés par le ballet inquiétant des véhicules, des parents et des proches d'Adama Traoré se sont vite réunis devant la gendarmerie pour comprendre ce qui se passait. Mais comme l'explique un des accusés, « les gendarmes ne répondent pas, à part avec des gazeuses ». La mère d'Adama a dû attendre plusieurs heures avant que la mort de son fils lui soit annoncée. Exaspérés par les mensonges manifestes des

gendarmes, des proches ont vainement tenté de pénétrer dans la caserne. Le calme a vite été rétabli. L'occupation policière n'était donc pas une réponse à des manifestations violentes, mais bien une mesure préventive dans le cadre habituel de la gestion coloniale des quartiers. Pendant plusieurs jours, les habitant·e·s des environs ont subi un harcèlement policier décuplé. Le premier soir vers minuit, quelques voitures ont pris feu. Cette nuit-là, la police a lancé de nombreuses grenades lacrymogènes et tiré quantité de balles de LBD. Pour essayer de s'opposer à la flicaille, des habitant·e·s du quartier ont monté des barricades et « riposté » au mortier d'artifice. Le même scénario s'est répété les nuits suivantes.

L'un des meilleurs amis d'Adama a avoué avoir fait feu trois fois cette première nuit au-dessus des hommes en armes pour les faire fuir. Il explique : « Je vais à Boyenval, je me fais contrôler. [...] C'était trop ! Adama qui vient d'être assassiné dans une gendarmerie, et qu'il y ait une ou deux centaines de gendarmes qui soient là ! C'est une provocation qu'ils soient si proches, qu'on ait pas le droit de discuter entre nous. »

Le 21 juillet, le procureur de Pontoise affirmait sans rougir qu'Adama Traoré était mort des suites d'une infection. La nuit du lendemain a été l'une des



in Rengainez, on arrive ! de Mogniss H. Adallah Photo Amadou Gaye

plus mouvementées. Alors qu'elle arpente les rues de Persan et Beaumont, une équipe d'uniformes a entendu crier : « Assassins ! » Manifestement, les chtars l'ont pris pour eux et ont décidé de contrôler en représailles deux riverains assis pas loin sur un banc. Trois coups de feu ont alors été tirés dans leur direction d'une distance de plus de 80 mètres – autant dire, sans aucun danger. Ils se sont réfugiés aussi sec derrière des arbres.

L'accusé qui a avoué avoir tiré cette nuit-là raconte pendant le procès : « *Les rapports avec la police dans les quartiers... Ils nous courent après, ils nous tapent, on l'accepte. Mais là, il y a quelqu'un qui est mort !* » Alors le 21 juillet, quand il a entendu le procureur dédouaner les gendarmes à la télé, il a eu « *le sentiment d'une injustice* » : « *Je décide de participer le lendemain.* » Personne n'aurait jamais parlé du meurtre d'Adama Traoré dans les médias sans ces révoltes, et sans l'action du collectif qui s'est très vite monté autour de sa famille pour mener une lutte judiciaire et politique.

Dérangé par l'ampleur de l'écho donné à la mort d'un jeune homme entre les mains de ses agents, l'État a réagi en trois temps : d'abord le bouclage et la reconquête du territoire ; ensuite la machine judiciaire qui fait pleuvoir peines de prison et interdictions du territoire [voir encart ci-contre] ; et pour finir l'ouverture d'une instruction sur les tirs avec son lot de détentions provisoires.

#### « COULEZ MES LARMES », DIT LE GENDARME

Les trois semaines de représentation à la cour d'assises du Val-d'Oise arrivent enfin pour achever de laver l'affront ; et on n'y va pas de main morte : à la mise en scène, le bon juge Trévidic, môssieur « mains-propres », grand héraut de l'antiterro... l'impartialité et la bienveillance incarnées. Le chœur est assuré par une horde de gendarmes-victimes. Ce dont le spectacle manque cruellement, c'est d'un peu de contenu, car ce foutu dossier s'avère décidément bien vide. Par bonheur, il peut compter sur l'indulgence du public, constitué dans son écrasante majorité de... parties civiles en uniforme. Pourtant, aucun de ces gendarmes ne peut sérieusement attester de la moindre « blessure ». L'un d'eux finit par lâcher l'explication à la barre : le nombre effarant des plaignants est le fruit d'une « *décision collective* » fortement encouragée par les enquêteurs. En clair, les « enquêteurs », qui n'avaient pas grand-chose, ont auditionné masse de bleus histoire de rajouter des pages à un dossier malingre,

#### AUTOUR DES RÉVOLTES, DES PUNITIONS À LA PELLE

Au moins vingt-trois personnes ont été interpellées pendant les cinq nuits qui ont suivi la mort d'Adama Traoré dans le Val-d'Oise. Trois personnes accusées d'avoir tenté d'entrer dans la gendarmerie le soir du meurtre d'Adama Traoré ont écopé de deux mois de jours-amende (jusqu'à 150 € / jour). Pour un bus incendié, des années de prison distribuées : trois et quatre ans ferme, deux ans dont six mois ferme, dix-huit mois avec sursis et mise à l'épreuve, six mois ferme et dix-huit avec sursis pour cinq personnes mineures au moment des faits.

Pour de prétendues violences lors d'un conseil municipal à Beaumont-sur-Oise où proches et soutiens s'étaient réunis pour exiger des réponses, un des frères Traoré a été condamné à huit mois ferme assortis d'une interdiction d'apparaître sur la commune de Beaumont pour une durée de deux ans ; un autre frère d'Adama Traoré a été condamné à six mois ferme. Pour plus d'infos, lire l'article « Cinq ans après les révoltes de Beaumont-sur-Oise, des Assises pour l'exemple » publié en juin sur notre site [lenvolee.net](http://lenvolee.net) et dans le n°53 de *L'Envolée*.

et ils en ont profité pour souffler à chacun de ces « témoins » qu'ils pourraient légitimement se déclarer « victime ». Ce qu'ils ont fait bien volontiers après s'être concertés. Il faut donc se fader l'interminable litanie des flics victimes qui se relaient à la barre pendant trois interminables journées, les plus exaltés d'entre eux risquant même de hardis parallèles avec le Kosovo et l'Afghanistan.

Le juge avait décidé que les accusés n'auraient quant à eux droit qu'à deux « accompagnateurs » chacun dans la salle. La majorité de leurs soutiens doivent donc rester dehors. Un jour, les



gendarmes tentent même un coup de force en se pointant à quarante pour occuper toute la salle, et le comité Adama et les proches doivent s'imposer pour obtenir le rétablissement de la règle édictée par le tribunal : trente gendarmes et dix soutiens.

#### « TENTATIVE D'HOMICIDE EN BANDE ORGANISÉE »

##### Homicide ?!

Pour ce qui est de l'homicide, difficile de faire croire à un péril mortel côté Robocops : les gendarmes « touchés » disent eux-mêmes qu'ils se sont sentis effleurés – pour ceux qui ont senti quelque chose – par des gerbes de petit plomb en fin de course qui faisaient sur le capot des voitures « le bruit d'une poignée de sable ». On aurait dit de « petits cailloux qui tombaient du ciel », témoigne un porteur de Famas un peu poète. Un autre explique qu'ayant reçu « un jet de graviers », il a poursuivi sa ronde sans s'inquiéter, et n'a constaté qu'une fois à la caserne des « dégâts sur deux véhicules ». Il a alors conclu qu'ils avaient essuyé des tirs, mais une expertise a montré que certains de ces dégâts étaient en fait « d'origine minérale » – en l'espèce, des gravillons de la chaussée.

Les rares à avoir été atteints n'ont reçu que quelques plombs de 0,07 g tirés de très loin : « je me lèche et je repars » fanfaronne même un chien de garde. De fait, très peu ont osé demander une ITT, et on comprend pourquoi en découvrant enfin les premières photos des « blessures » : de petites marques rouges, comme des piqûres de moustiques. Mais ceux qui ont tenté le coup ont tous obtenue l'ITT... même sans petites marques rouges. Par contre, il y a eu beaucoup de riverain·e·s réellement blessé·e·s par les schmitts au cours des cinq nuits de révolte. Combien ? Ça, on ne le saura jamais.



« Je me lèche et je repars »

À part ces stupéfiants rapports médicaux, le dossier repose principalement sur de la vidéo. Alors même que la mise en accusation est en partie fondée sur leur transcription par les enquêteurs, les images, gardées sous scellés, n'ont été vues par aucun magistrat ou avocat avant le procès. Quand elles sont enfin projetées, difficile de distinguer, dans la vidéo Go Pro d'un des gendarmes visés, les X coups de feu du rapport d'accusation : tout au plus entend-on cinq éclats, mais impossible de distinguer s'il s'agit bien d'armes à feu ou seulement de tirs de mortiers. On est bien loin en tout cas des « tirs soutenus » qu'auraient prétendument essuyé les flics. Les avocats des parties civiles brandissent alors le totem d'immunité : qui oserait remettre en cause « la sincérité de la parole des militaires <sup>1</sup> » ?

Autant dire pas grand-chose... pour convaincre un jury de la possibilité concrète d'un homicide.

##### Bande organisée ?!

Côté « bande organisée », l'instruction a fait le maximum. Ainsi, le moment où des parents et des proches se sont réunis au lendemain de la mort d'Adama pour partager leur peine est présenté par l'accusation comme une réunion de préparation stratégique des nuits de révolte qui ont suivi. Très vite après la mort d'Adama, des habitant·e·s du quartier – et en particulier ses proches – ont été mis sur écoute ; mais l'accusation préfère produire des fadettes (des factures téléphoniques détaillées) plutôt que les transcriptions de leurs nombreux échanges, qui se seraient sans doute révélées décevantes. De nombreux appels entre parents et amis quand on perd un proche, quoi de plus normal ? Mais l'instruction a quand même tenté d'y voir la preuve d'une conspiration vengeresse. Un peu gros quand même : dans leur plaidoirie, les procureurs doivent finalement se résoudre à la laisser tomber, cette « circonstance aggravante de bande organisée ».

##### Tentative ?!

Mais reste la « tentative » d'homicide, qui a cela de pratique qu'elle repose essentiellement sur les intentions supposées des prétendus

1. Jamais à court d'arguments dégueulasses, le sinistre Liénard – avocat des Robocops et fin psychologue – explique même que les rires entendus dans la vidéo censée illustrer le péril affronté par ses clients témoignent en fait d'une trouille terrible : la preuve, il aurait eu connaissance de femmes qui riaient... pendant le viol dont elles étaient victimes. Au secours.

auteurs, et pas sur les conséquences effectives de leurs actes. Peu importe même que les armes utilisées n'aient en aucun cas pu mettre quiconque en danger à une telle distance. Pour les amener à condamner lourdement, charge aux procs de convaincre les jurés qu'il y avait dans ces tirs forcément inoffensifs... le réel désir de fumer un keuf.

### EXTORSION D'AVEUX EN BANDE ORGANISÉE

Reste alors à identifier des tireurs. Là encore, les preuves matérielles sont bien maigres : un ADN partiel prélevé sur des cartouches exhumées d'une bouche d'égout plusieurs semaines plus tard, une arme sans ADN retrouvée dans un garage... Un peu léger pour condamner. Il fallait des aveux pour redonner un peu de crédibilité à un montage policier malmené par le réel.

Comme souvent, ces indispensables aveux ont été extorqués en garde à vue. Sous la pression, un accusé a fini par se désigner lui-même parmi les silhouettes floues capturées par la caméra thermique d'un hélicoptère de la gendarmerie. Un autre a été pris au piège d'un stratagème des plus cruels. Six mois après les révoltes, il a été arrêté – sur dénonciation – chez les parents de son meilleur ami qui venait de se suicider en prison. L'enquêteur chargé de sa garde à vue explique tranquillement à la cour qu'il lui a proposé – en bonne intelligence avec la juge d'instruction – un deal qui n'apparaît pas dans les PV d'audition : « *Si tu avoues, on lève ta détention provisoire pour que tu puisses assister à l'enterrement de ton pote.* »

Les accusés qui n'ont pas avoué ne sont dans le box que parce qu'ils ont été balancés, sous la pression là encore. Un des frères d'Adama Traoré a ainsi passé quatre ans en détention préventive sur la seule dénonciation d'un autre accusé – qui s'est ensuite rétracté. « *Il nous faut un Traoré* », avait exigé la juge d'instruction... L'instruction est une prise d'otage : elle a permis à la justice d'ordonner des détentions préventives qui ont pu s'étendre sur plusieurs années, avant même le simulacre du procès. Une peine sans condamnation, et un levier de chantage pour mettre la pression à ceux contre qui il n'y avait rien. Et même pour ceux qui ont été sortis de détention provisoire, ça a été au prix de contrôles judiciaires handicapants. Une autre peine, en somme.



### Ah, le savoir-faire français !

Le lendemain du 17 octobre 2021, sinistre anniversaire du massacre par la police française de manifestants algériens en 1961, s'ouvrait Milipol, le grand salon de la sécurité réunissant plus de mille marchands d'armes de guerre... intérieure. « *C'est un moment particulier en période de sortie de pandémie. C'est l'un des tout premiers salons qui se tient sur la place de Paris dans un contexte de forte reprise de l'activité.* » Ben tiens ! Et le ministère ajoute, pas peu fier : « *Le poids économique de la filière des industries de sécurité est considérable : plus de 4 000 entreprises, représentant 130 000 emplois, pour un chiffre d'affaires de plus de 30 milliards d'euros, dont plus de la moitié à l'export.* »

### PAS DE QUOI CRIER VICTOIRE..

Malgré tous ses efforts, l'accusation n'arrivera tout de même pas à faire avaler au jury la moindre participation des trois qui n'ont pas avoué, et qui sont donc logiquement acquittés. Pour les deux tireurs, la cour suit la demande éhontée des avocats des parties civiles ; car pour elles, il faut que les accusés essuient enfin la « riposte » qu'ils auraient mérité lors de ces nuits de 2016. On n'ose comprendre : des années de prison à défaut de balles réelles ?

Trois semaines de mascarade mal branlée, de gendarmes qui hésitent entre jouer les matadors – « *C'est joli les mortiers, on voit un peu toutes les couleurs de l'arc-en-ciel !* » – et les martyrs – à coups de syndrome post-traumatique –, d'experts en élucubrations balistiques oiseuses, d'insultes et de provocations des avocats des parties civiles à l'encontre d'accusé-e-s qui ont su garder leur dignité malgré tout.

Au final, trois personnes sont acquittées, mais après de longues années de détention provisoire, de contrôles judiciaires, d'angoisse. Deux jeunes hommes sont condamnés pour l'exemple à des peines démesurées : huit et douze ans de prison ferme. Force à eux et à leurs proches.

# TRANSPHOBIE EN PRISON

« LE POSITIONNEMENT DE LA JUSTICE EST CLAIR :  
CRIMINALISER LES FEMMES QUI SE DÉFENDENT »

*Femme trans et travailleuse du sexe ayant déjà subi de nombreuses agressions sexuelles et transmisogynes, Jennifer savait d'expérience qu'il n'y avait rien à attendre ni de la police ni de la justice. En juin 2021, elle a été jugée pour avoir poignardé son violeur ; les magistrats ont exprimé tout leur sexisme et leur transphobie ordinaires et crasses, puis ils l'ont condamnée à cinq ans de prison dont trois ferme ainsi qu'à 10 000 € d'amende.*

*Le collectif de soutien de Jennifer a pris la parole pour appeler à la solidarité à l'occasion de son procès : « Le positionnement de la justice est clair : criminaliser les femmes qui se défendent, alors que leur protection et la réparation du préjudice qu'elles ont subi n'ont jamais été assurées ; leur colère n'est pas acceptable, leur violence n'est pas acceptable, leur autodéfense n'est pas acceptable, leur vengeance n'est pas acceptable. »*

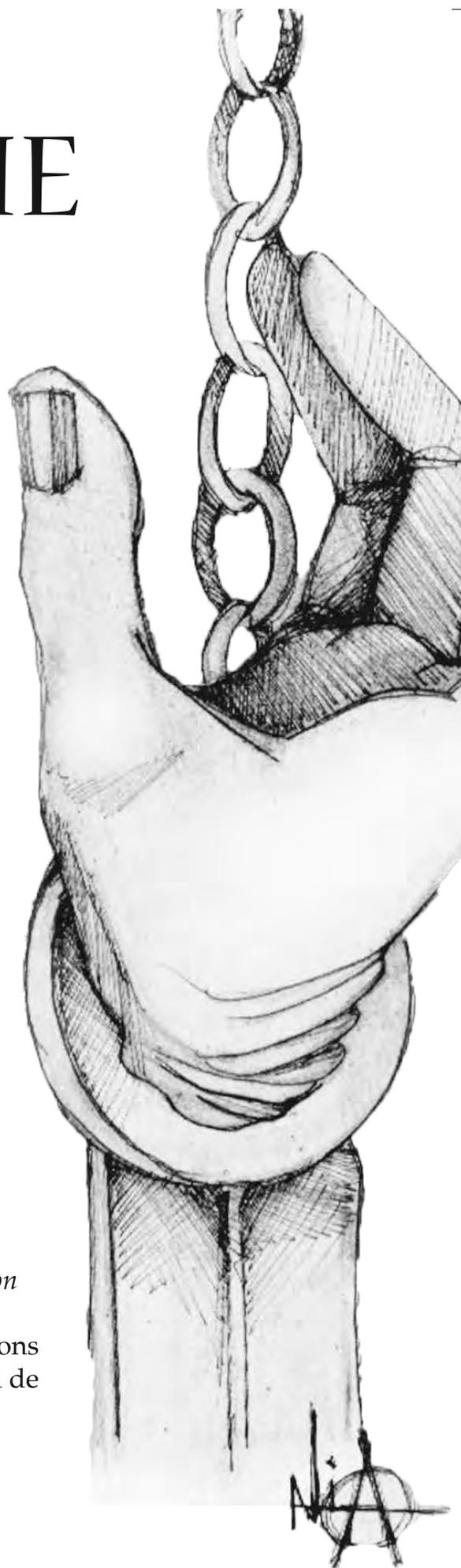
*Les soutiens de Jennifer appellent à rester vigilant·e·s face à ses conditions d'enfermement, car même si elle a été transférée au quartier femmes de la prison de Seysses après avoir revendiqué pendant neuf mois de quitter le quartier d'isolement de la maison d'arrêt des hommes, elle reste confrontée à la sournoiserie de la matonnerie : « Nous en appelons à votre solidarité. Racontons son histoire. Relayons ce texte. Écrivons-lui. Envoyons-lui de l'argent. »*

Contact : [solidaritejennifer@riseup.net](mailto:solidaritejennifer@riseup.net)

Communiqué complet consultable sur :

[iaata.info/Communique-suite-au-proces-de-Jennifer-4862.html](http://iaata.info/Communique-suite-au-proces-de-Jennifer-4862.html)

D'autres infos sur Jennifer dans les n<sup>os</sup> 52 et 53 de L'Envolée.



« JE NE ME SENS PLUS EN SÉCURITÉ DEPUIS L'AGRESSION QUE J'AI SUBIE »

*En tant que femme trans incarcérée dans une prison pour hommes, A. doit se battre au quotidien. Ses conditions d'incarcération ne s'améliorent pas : elle a subi récemment des insultes transphobes du personnel de l'administration pénitentiaire (AP). Elle souhaite correspondre avec toutes les femmes trans en prison qui le voudraient, n'hésitez pas à nous contacter, on relaiera.*

**Depuis une prison de France,  
Le 13 août 2021**

Bonjour,

J'ai reçu votre lettre le lundi 9 août 2021, mais désolée de ne pas vous avoir répondu plus tôt car psychologiquement ce n'est pas ça du tout, et ça empire depuis le mercredi 11 août 2021.

[...]

L'AP me dicte comment je dois me vêtir : bien que ce soit horrible, je n'ai hélas pas d'autres choix que de subir leurs décisions inadmissibles et sans fondement. Il ne faut pas oublier que l'AP n'a toujours pas fait le changement de mes prénoms, et j'ai appris récemment que le greffe avait saisi le procureur de la République car d'après eux il leur manque certaines validations. C'est du grand n'importe quoi et j'ai le sentiment de n'être qu'un jouet pour eux. Je leur ai communiqué la décision du procureur de la République du tribunal judiciaire depuis fin avril 2021 et c'est seulement fin juillet 2021 qu'ils décident de saisir le proc. Ce n'est pas normal. De plus, je me suis fait verbalement agresser par trois agents le 11 août. Évidemment, j'ai informé qui de droit pour faire valoir mes droits. Cependant, j'ai quand même de bonnes nouvelles : j'ai reçu le courrier de la directrice du centre pénitentiaire [dans lequel A. veut être transférée] qui m'a envoyé un livret d'accueil pour que j'aie toutes les infos, ainsi qu'une note de la direction interrégionale des services pénitentiaires pour ce qui est autorisé ou non pour les personnes en dysphorie de genre. C'est quand même aberrant que d'un établissement à un autre ce soit différent... et on parle de la devise de la France, « Liberté, égalité, fraternité » ! C'est de la disparité. C'est même « Perfidie, ségrégation, indignité », et je ne dirais pas qu'ils sont dans la déférence.

Enfin, vous constaterez que je vous écris à la main car je n'ai plus d'encre pour l'imprimante et je n'en aurai pas avant fin septembre-début octobre. Je devrais quitter l'établissement dans moins de douze mois par décision judiciaire, soit par changement de genre, soit par changement d'affectation. Le plus tôt sera le mieux, car pour moi ici c'est devenu l'enfer, et je suis certaine que je serais même mieux en enfer ; je ne me sens plus en sécurité depuis l'agression que j'ai subie dernièrement. J'évite au maximum de sortir de cellule pour ne pas être en danger, je dors de plus en plus mal et pas assez.

À bientôt,  
Amicalement,

A.

# COVID OU PAS COVID, ce qui ne varie pas, c'est le mépris



En prison, rien n'a jamais entièrement repris comme avant : les temps de parloir, les activités et les promenades sont raccourcis, rabotés. Il n'y a pas eu quatre vagues de covid mais une seule, très sécuritaire, qui dure depuis près de deux ans, allégeant le travail des matons et donnant libre cours à leurs décisions arbitraires. Comme nous avons trop souvent l'occasion de le souligner, en prison, les « droits », les « espaces de liberté » perdus, si infimes soient-ils, ne se retrouvent pas facilement... voire jamais.

Comme dehors avec le passe sanitaire, un chantage à la vaccination s'opère à l'intérieur des prisons. Au moins deux taules – à notre connaissance – ont promis jusqu'à deux mois de remise de peine aux prisonnièr·e-s qui présenteraient un schéma vaccinal complet : le centre pénitentiaire de Baie-Mahault en Guadeloupe et la maison d'arrêt de Sarreguemines. Cette mesure n'a finalement jamais été appliquée, mais le chantage existe bel et bien : à la centrale de Saint-Maur, par exemple, tout le mois d'octobre, durant lequel la prison a été déclarée cluster, le vaccin était obligatoire pour obtenir un parloir en unité de vie familiale (UVF) ainsi que pour accéder aux ateliers et au travail, et les plexis ont fait leur retour au parloir. Depuis début octobre, les prisonniers sont testés tous les jeudis. L'administration pénitentiaire a promis un retour à la normale dès qu'il n'y aurait plus que deux personnes positives, mais, lorsque ça a été le cas, aucun retour à la normale n'a pointé le bout de son nez. Le 25 octobre 2021, vingt-cinq prisonniers ont donc refusé de faire un énième test PCR dont les résultats ne changeaient rien à leur situation. Résultat, ils ont été confinés quinze jours en cellule. Sous couvert de mesure sanitaire, c'est plutôt d'une mise au mitard en cellule, d'un chantage au vaccin et aux tests qu'il s'agit. Rappelons que les surveillants, eux, n'ont pas d'obligation vaccinale, et qu'ils ne sont pas non plus soumis aux tests PCR.

Autre exemple de cet arbitraire : à la centrale de Moulins, seuls les prisonniers vaccinés ont le droit de toucher leurs proches, les autres doivent appliquer les gestes barrières. L'espace parloir, ses caméras et ses baies vitrées permettent aux matons de voir même à l'intérieur des cabines, cet unique endroit censé préserver l'intimité. Ainsi, un prisonnier a pris dix jours de confinement pour avoir embrassé son enfant : « Depuis le covid, j'ai l'impression qu'on m'espionne », nous a confié sa femme.

# « J'ai écouté l'émission, j'ai été très ému »

*Ça fait longtemps qu'on est en contact avec Y. Récemment transféré en Île-de-France, il prolonge avec ce courrier les dernières discussions entendues à l'émission de radio de L'Envolée le 17 septembre et il évoque la prétendue abolition de la peine de mort dont l'État français s'apprêtait à célébrer les quarante ans.*



**Maison d'arrêt de Fresnes,  
septembre 2021**

Coucou,

Merci pour le coucou à la radio, j'étais content et ça fait super plaisir. J'ai écouté l'émission dans son intégralité. J'ai été très ému et certains témoignages m'ont bouleversé. L'affaire de Boris qui est à l'hôpital, son feu de cellule est la conséquence directe de l'administration pénitentiaire : quand tu es désespéré ou que tu protestes, tu peux aller dans les extrêmes. Souvent, nous sommes poussés à la faute. À la maison d'arrêt (MA), j'ai failli en arriver là lors de ma mise à l'isolement, pour accéder à l'UCSA, l'unité médicale en détention. Là-bas, ils s'en foutent ; ils te poussent, même. C'est grave et dramatique. J'espère qu'il s'en sortira.

La prison est lucrative. Tout le monde dit : « Ils coûtent tant, etc. » Mais jamais tu ne verras combien rapporte un détenu : travail à 2 euros brut de l'heure, tv, frigo, cantine, téléphone payants... Nous sommes asservis, nous marchons en coupe réglée, l'un derrière l'autre, un air de baigne remis au goût du jour par une mort lente et silencieuse ! Cette peine de mort commuée en perpète, c'est la destruction de l'individu ; ces peines n'ont aucun sens. Doit-on s'en féliciter de cette abolition ? Ben, non : c'est les peines entières qu'il faut revoir ! C'est de la souffrance 24 heures sur 24, sans répit ; les jours s'assemblent et se ressemblent, certains deviennent l'ombre d'eux-mêmes, d'autres basculent dans la folie et beaucoup se suicident. Je trouve cette situation alarmante. Un jour tout va prendre feu. Et maintenant, ils sont équipés de flashballs, les mutilations et bavures vont se multiplier dans les prochaines années. Il faut se battre pour nos droits, le respect et la dignité.

Je prendrai le bouquin\* dès mon arrivée en centre de détention, car il doit être une mine d'information et de témoignages poignants. Charlotte décrit bien les parloirs,

*\*Y. fait référence au livre de Charlotte Cayeux dont on peut lire la chronique page 46.*

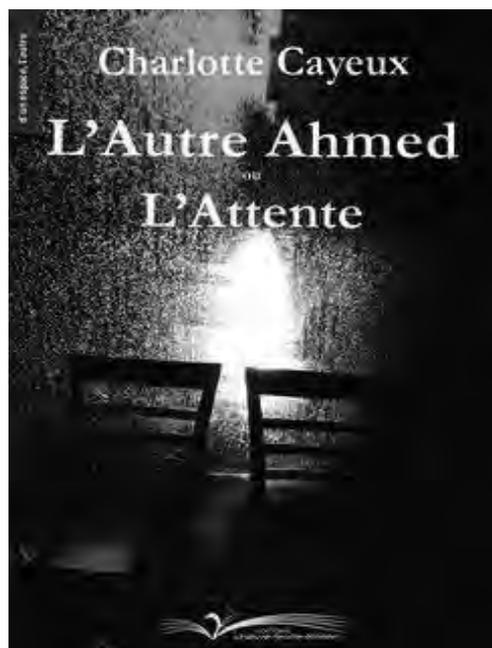
nos familles maltraitées. À la MA, avant le parloir, j'attends vingt minutes et après le parloir vingt-cinq minutes (quarante-cinq minutes au total pour quarante-cinq minutes de parloir). Plus les fouilles à nu intégrales dont j'ai fait l'objet. En cinq ans et demi, j'ai été le plus fouillé de la MA. Plus les fouilles de cellule avec des prétextes fallacieux, seulement parce que je leur tiens tête, que je suis un minimum instruit et que je me bats contre leur système du tout-sécuritaire où l'humain est complètement annihilé.

Le témoignage du CRA... Whaaaa... C'est atroce ce qu'ils vivent. La société cache bien la vérité aux gens, et après tu vois la grosse Le Pen qui les fustige, leur met tout sur le dos. Je sais pas de quoi ils profitent, ces gens. Leurs conditions sont terribles et indignes de la France, « pays des droits de l'homme ».

Je passe bientôt au tribunal de grande instance à cause d'un surveillant qui se pose en victime et du mitard où j'ai été torturé, menacé, sans soin, sans chauffage, à poil, où j'ai dû boire l'eau des chiottes pour pas clamser... Il n'a qu'un jour d'ITT ; de plus ils ont merdé grave avec moi, ils ont trafiqué leur compte-rendu d'incident... Des connivences dans lesquelles cette MA excelle, et qui perdurent. Je ne lâche rien. Je vais me battre, avec mon avocate. Je compte sur votre soutien, les potos, j'ai Fo-Pénitentiaire sur le dos ; je les appelle les Caliméro de la MA : ils font ce qu'ils veulent, et le mensonge est leur credo. C'est toujours eux les victimes, c'est dingue... Bref, je ne lâche rien et j'irai jusqu'au bout.

Je capte nickel la station. En division 2, à Fresnes, je me crois au XIX<sup>e</sup> siècle, mais bon, je gère, j'ai le moral. Ils m'ont enfin mis la lumière en cellule ; cinq jours dans une semi-obscurité, ce n'est pas facile. Les parloirs en sous-sol, laisse tomber, c'est de la folie ; rien d'agréable.

Y.



*L'Autre Ahmed ou L'Attente* est un livre de Charlotte Cayeux paru en septembre 2021 aux éditions Chèvre-feuille étoilée. On connaît d'abord Charlotte comme l'amoureuse de Lahass, qui nous a donné de ses nouvelles tout au long de sa détention grâce au blog Brèves de prison (dessins publiés chez La Pigne). Avec *L'Autre Ahmed*, elle revient sur ce bout de leur histoire commune vu depuis ses pompes à elle, en deux parties : la disparition, puis l'attente de celui avec qui elle avait décidé de faire un bout de chemin, et tout ce que ça questionne, remue et pétrit de devoir être enfermée dehors quand l'un des siens est « puni » par la prison. Vous pouvez entendre Charlotte et Lahass à l'antenne de *L'Envolée* du 17 septembre 2021 sur toutes les plateformes de podcast ou sur [lenvolee.net](http://lenvolee.net).

## Y A DE LA MUTINERIE DANS LES LIBRAIRIES

Points de diffusion de *L'Envolée* journal. Contactez-nous si vous souhaitez vous aussi le distribuer : [contact@lenvolee.net](mailto:contact@lenvolee.net)

Abonnement : 15 euros – Gratuit pour les prisonnier·e-s.

ALÈS – La Rétive

AMBERT – Tout un monde

ANGERS – Le Placard

ARLES – La Fontaine des lunatiques – Les Grandes Largeurs

AUCH – Le Merle moqueur – Le Migou

AVIGNON – Utopia (La Manutention) – Le

Fenouil à vapeur

BAYONNE – Elkar

BESANÇON – L'Autodidacte

BREST – La Lecture pour tous – La Petite Librairie

CAEN – Local Apache – La Pétroleuse

CREST – La Balançoire

DIE – Mosaique

DOUARNENEZ – Le Local

GRENOBLE – Le Local autogéré – Antigone –

La BAF

IVRY-SUR-SEINE – Envie de lire

LILLE – CCL

LYON – La Guillotière – La Gryffe – La Plume noire – Terre des livres

MARSEILLE – Les 9 Salopards – Même pas mal –

L'Odeur du temps – Manifesten – Transit – Mille

Babords – CIRA – Histoire de l'œil – Sœurs et

frères de la côte – C4 – L'Hydre aux milles têtes –

Bouquinerie des 5 avenues – L'Attrape-Mots

MAS D'AZIL – Capuche et béret

MEZIÈRES – Pied de biche

MONTREUIL – Michèle Firk

NANTERRE – El Ghorba mon amour

NANTES – B17 – Café La Perle – Vent d'ouest

PARIS V – La Galerie de la Sorbonne

PARIS XI – La Friche – Publico – Libralire – Libre ère – Quilombo – Page 189 – La Petite Librairie du livre politique

PARIS XII – La Brèche

PARIS XIX – Texture

PARIS XX – L'Atelier – Le Monte-en-l'air – Le Merle moqueur

PLESSÉ – La Distri

RABASTENS – La Dilletante

RENNES – Planète Io – Le Bocal – L'Établi des mots

ROMANS-SUR-ISÈRE – Librairie des cordeliers

ROUEN – L'Insoumise

SAINT-BERNARD-DU-TOUVET – Truc

SAINT-DENIS – Folies d'encre

SAINT-ÉTIENNE – L'Étrange rendez-vous

– La Gueule noire – L'Une et l'autre – Dalby –

Le Remue-méninges

SAINT-GIRONS – La Mousson

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT – Librairie Ancienne

SUD-OUEST – Infokiosk La Bim

TARN – Infokiosk La Petite Tortue

TOULOUSE – Le Pumbat – Le Kiosk – Terra

nova – Itinéraire bis – Ombres blanches

VILLEURBANNE – L'Île égalité

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON – Maison de la presse Joubert

BRUXELLES – Acrata – Joli mai – Tropismes – Librairie Volders

FRIBOURG – L'Angle d'attaque

GENÈVE – Librairie du Carouge – Le Silure –

Fahrenheit 451

## Y A D'LA MUTINERIE

**BORDEAUX** – *L'Autre parler* – mercredi à 19h sur la Clé des Ondes 90.10 – Tel. du direct : 05 56 50 69 99

Prisons couvertes : MA de Gradignan, CRA de Bordeaux

**CAEN** – *La Démangeaison des ailes* – dimanche à 15h sur Radio Bazarnaom 92.3 – Messages: lademangeaisondesailles@laposte.net ou tel : 06 19 70 64 23

Prison couverte: CP de Caen-Beaulieu

**DIJON** – *Sur les toits* – dimanche à 17h sur Radio Campus 92.2 – Messages: wakinyan@no-log.org

Prison couverte: MA de Dijon

**PARIS -IDF** – *L'Envolée* (voir à côté) – *Carapatage* – 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois à 20h30 sur Radio Libertaire 89.4 – Tel. : 01 43 71 89 40 ou messages: carapatage@riseup.net

Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau sud-francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau

**LYON** – *La Petite Cuillère* – 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois à 20h sur Radio Canut 102.2 et sur radiocanut.org – Messages: 07 81 35 93 71 ou lapetitcuillere@riseup.net – Courrier: Atelier d'écriture, 24, rue Sergent-Blandan, 69001 Lyon  
Prisons couvertes : MA de Corbas, EPM de Meyzieu, CP de Saint-Quentin-Fallavier  
**MARSEILLE** – *L'Envolée* (voir à côté) – *Parloir libre* – jeudi à 20h30 et samedi à 19h sur Radio Galère 88.4 – Tel. : 07 53 13 12 08 ou le direct : 04 91 08 28 10

Prisons couvertes : CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon

**NANTES** – *Casse-muraille* – dimanche à midi, redif' à minuit sur Jet FM 91.2 – Tel. : 07 82 98 43 59 ou courrier: Le Grand B, 11, rue de Dijon, 44800 St-Herblain – *Midi Au Mitard* – 1<sup>er</sup> dimanche du mois à 12h sur Radio Prun' 92.0 – Tel. : 02 99 52 77 66

Prisons couvertes : CD de Nantes, EPM d'Orvault, MA de Nantes

**PAU** – *Passe Muraille* – jeudi à 18h sur Radio RPO 97.0 – Tel. : 05 59 80 00 09

Prisons couvertes : MA de Pau

**TOULOUSE** – *L'Envolée* (voir à côté) – *Bruits de tôle* – un jeudi sur deux à 19h sur Canal Sud 92.2 – Courrier: Canal Sud, 40, rue Alfred-Dumeril, 31400 Toulouse

Prisons couvertes : CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu

DANS L'HERITZ

# L'ENVOLEE - FPP 1, RUE DE LA SOLIDARITÉ 75019 PARIS

## LENVOLEE.NET

Répondeur et textos : 07 53 10 31 95

Direct : 01 40 05 06 10

2 euros en librairie – abonnement : 15 euros

**Gratuit pour les prisonnier.e.s**

contact@lenvolee.net / twitter : @l\_envolee /

Facebook : L'Envolée journal / Instagram : @lenvoleejournal



L'ENVOLEE RADIO – PARIS IDF

**Tous les vendredis en direct de 19 heures à 20 h 30 sur Radio FPP – 106.3 FM** et sur rfpp.net, puis sur lenvolee.net et sur toutes les plateformes de podcast.

Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien et de Liancourt, CRA de Vincennes, du Mesnil-Amelot et de Palaiseau.

### DIFFUSIONS FM DE L'ENVOLEE RADIO

- Radio MNE 107.5 à **Mulhouse** en direct (MC d'Ensisheim)
- Radio PFM 99.9 à **Arras** mardi à 21 h30 (CD de Bapaume, CP de Vendin-le-Vieil, MA de Douai)
- Radio Kreiz-Breizh 106.5 à **Guingamp** lundi à 22h
- Radio U 101.1 à **Brest** dimanche à 16h30 (MA de Brest-L'Hermitage)
- Canal Sud 92.2 à **Toulouse** lundi à 17h30 (CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu)
- Radio Galère 88.4 à **Marseille** lundi à 23h (CP des Baumettes, CP d'Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles et CD de Tarascon)
- L'Eko des Garrigues 88.5 à **Montpellier** dimanche à midi (CP de Villeneuve-lès-Maguelone)
- Radio d'Ici 106.6 à **Annonay** mardi à 21h30
- Radio d'Ici 105.7 & 97.0 à **Saint-Julien-Molin-Molette** dimanche à 20h.

### Webradios

- Radio Pikez (dimanche à 11 heures)
- Station Station (lundi à 13 heures)

## **YOUSSEF NE SERA PAS MORT DANS L'INDIFFÉRENCE**

*Des prisonniers de la maison d'arrêt de Caen nous ont écrit cette lettre pour prévenir du suicide d'un de leur codétenus, Youssef. Ne lui connaissant aucune attache, aucune famille, ils ne savent pas qui avertir, mais ils refusent que sa mort passe inaperçue. Ils s'insurgent contre l'indifférence de l'administration pénitentiaire et des médias. Contactez-nous si vous avez des informations à ce sujet.*

Salut L'Envolée,

Notre codévenu Youssef s'est pendu dans sa cellule le 11 octobre. Il avait 28 ans. C'est le troisième suicide depuis avril. On devrait plutôt dire mort par enfermement – mais bon, quoi de neuf depuis l'abolition de la peine de mort ? Il était seul. Soudanais, sans papiers, sans famille ni amis pour le soutenir économiquement et émotionnellement. D'ailleurs, il était en détresse psychologique. C'est de soins dont il avait besoin ! Il était difficile à vivre en cellule, il était sérieusement malade, ses codétenus n'ont jamais tenu plus de quatre heures avec lui ; alors ils ont fini par le mettre seul. Mais un mec comme ça, tu ne peux pas le laisser seul. Dans sa cellule, les fenêtres étaient à deux mètres de haut, il ne voyait pas l'extérieur ! Quand il avait refusé d'aller à la douche, la réponse du surveillant avait été : « Va te laver, espèce de gros porc ! » C'était comme ça tout le temps avec les matons – forcément, un mec sans famille ni amis pour se soucier de lui... Il avait droit aux 20 balles que l'AP donne gracieusement aux détenus sans revenus. Pour les fringues, les produits d'hygiène et de première nécessité, va falloir revenir ! Alors, on le dépannait de temps en temps, sinon il ramassait les mégots par terre en promenade...

Ce matin-là, le surveillant l'a vu par l'œilleton à 6 h 15 du matin, pendu. Ils ont attendu 6 h 45 pour ouvrir la cellule. En trente minutes, ils auraient peut-être pu le sauver ! Mais bon, ça fait une bouche en moins à nourrir pour l'AP, et puis un délinquant en moins... Ça rentre dans les quotas et les stats, alors tout va bien !

On a parlé de lui à l'église et à la mosquée, on essaye de voir s'il n'y a pas moyen de contacter de la famille quelque part. Pas un mot dans les journaux, même locaux. C'est normal quand il n'y a personne pour s'approprier Youssef et demander des comptes ! On a tenté d'écrire à Ouest-France, sans trop d'espoir. Nous, on ne le laissera pas être oublié. Pour que plus personne ne tombe dans l'oubli. C'est pas parce qu'ils nous enferment loin de tous les regards qu'on va subir en silence ! On ne les laissera pas nous tuer à petit feu dans l'indifférence générale dans leurs prisons de merde.

**Des détenus de la MA de Caen**

*Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue ou de la détenir peuvent faire l'objet d'un recours administratif.*

Règlement intérieur type, Article 19, annexe de l'article R57-6-18 du code de procédure pénale